



Rapport sur l'activité la qualité et le prix du service

2021



syvadec

service public de valorisation

FEMU PER DUMANE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



Le mot du Président

Comme en 2020, l'année 2021 a encore été en grande partie marquée par la crise sanitaire. Le SYVADEC a une nouvelle fois su faire face à ce contexte particulier en faisant preuve de réactivité et d'adaptabilité pour préserver la continuité du service public des déchets.

Cela ne nous a pas empêchés de poursuivre notre action au service du tri et de la réduction des déchets, avec des résultats tangibles : nous trions désormais près de 40 % de nos déchets.

Pour conforter cette évolution très positive et l'amplifier davantage, nous nous appuyons sur notre nouveau projet stratégique 2021-2026 adopté fin 2020. Ce projet s'articule autour de trois axes forts : accompagner

la transition écologique en favorisant la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et l'économie circulaire ; finaliser et moderniser le réseau d'infrastructures de tri, de valorisation et de traitement ; et enfin optimiser la qualité du service aux adhérents et aux usagers tout en maîtrisant les coûts.

L'année 2021 a marqué le démarrage de sa mise en œuvre. Dans ce cadre, la politique de réduction des déchets à la source s'est intensifiée. Le plan compostage, grâce auquel plus d'un Corse sur quatre dispose aujourd'hui d'une solution de compostage individuelle ou collective, s'est enrichi d'une nouvelle opération, le « Compostage in giru », afin d'inciter encore davantage les habitants à se mettre au compostage. Le tri a continué de progresser, en particulier celui des emballages et des biodéchets. Si beaucoup reste à faire, cette tendance pérenne à la hausse est très encourageante.

La construction de notre académie verte s'est poursuivie. Les actions pédagogiques du SYVADEC destinées aux scolaires ont pu se déployer auprès de nouveaux établissements à travers les dispositifs EcoScola, EcoCullegghju et EcoLiceu, et les premiers projets de partenariat avec l'Université de Corse ont été lancés.

Nous avons continué à travailler au renforcement du maillage de nos infrastructures et à leur modernisation. Des travaux de modernisation ont été réalisés dans plusieurs recycleries, quais de transfert des ordures ménagères et centres de regroupement du tri. Le service de la recyclerie mobile s'est aussi étendu avec de nouvelles dessertes sur les Communautés de communes du Cap Corse, de la Castagniccia Casinca et Pasquale Paoli.

Le SYVADEC a également créé un observatoire des déchets ménagers : l'ODEM Corsica. Cette nouvelle ressource en ligne est devenue la source d'information de référence sur l'ensemble des données et études régionales relatives aux déchets ménagers.

Enfin, nous avons encore renforcé l'écoute de nos adhérents pour toujours mieux les accompagner dans l'exercice de leurs compétences en matière de déchets ménagers, que ce soit pour la mise en place de la collecte des biodéchets, avec la réalisation du plan régional biodéchets 2023, pour préparer le passage à la fiscalité incitative ou encore pour optimiser leurs performances de tri.

Je remercie l'ensemble de nos élus et adhérents pour la confiance qu'ils nous témoignent et pour la cohésion dont ils font preuve au sein du SYVADEC. Je salue également l'engagement exemplaire de nos agents en toute circonstance. C'est grâce à la mobilisation de tous que nous pouvons offrir un service de qualité et que nous préparons les solutions de demain.

Don-Georges GIANNI
Président du SYVADEC

SOMMAIRE

I - L'ANNÉE EN BREF	5
• La rétrospective 2021	6
• Les orientations stratégiques 2021-2026	8
• Les objectifs et indicateurs stratégiques 2021-2026	10
• Les services et le réseau d'équipements.....	12
• Les chiffres clés.....	15
II - LES ACTIONS DE PRÉVENTION, DE VALORISATION..... ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	18
Orientation stratégique 1 : accompagner la transition écologique en matière de déchets	19
Axe 1 - Réduire la production de déchets	19
Axe 2 - Préparer l'avenir en généralisant les actions pédagogiques	20
Axe 3 - Développer le réemploi.....	20
Axe 4 - Optimiser les performances de tri	21
Axe 5 - Généraliser le tri à la source des biodéchets	22
Axe 6 - Développer le recyclage et l'économie circulaire	23
Orientation stratégique 2 : finaliser le réseau d'infrastructures de tri, de valorisation et de traitement	24
Axe 7 - Moderniser et finaliser le réseau d'infrastructures locales	24
Axe 8 - Créer deux pôles de valorisation	26
Axe 9 - Sécuriser le stockage des déchets résiduels.....	26
Orientation stratégique 3 : optimiser la qualité du service tout en maîtrisant les coûts	27
Axe 10 - Optimiser la qualité environnementale et le niveau de service aux adhérents.....	27
Axe 11 - Maîtriser l'évolution des contributions	28
III - LE RAPPORT FINANCIER	29
IV - LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE	39
V - LA GOUVERNANCE	45

1

L'ANNÉE EN BREF

LA RÉTROSPECTIVE 2021
LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2021-2026
LES OBJECTIFS ET INDICATEURS STRATÉGIQUES 2021-2026
LES SERVICES ET LE RÉSEAU D'ÉQUIPEMENTS
LES CHIFFRES-CLÉS

LA RÉTROSPECTIVE 2021

Février

Rénovation de la recyclerie du Stiletto à Ajaccio

D'importants travaux de réfection ont été menés en vue d'améliorer l'accueil des usagers. L'aménagement et l'élargissement de la voirie permettent désormais à deux véhicules de circuler simultanément, offrant plus de fluidité au trafic. Une esplanade de 600 m² a été construite pour accueillir de nouveaux flux dans de bonnes conditions, en particulier les bouteilles de gaz et les pneus, et abriter également le futur espace de réemploi. Des clôtures et palissades, non ajourées côté route, ont été édifiées pour sécuriser l'accès à la recyclerie et garantir une meilleure intégration paysagère.

Un budget de 659 233 € HT a été consacré à ces travaux, réalisés avec le soutien de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse.



Recyclerie du Stiletto, vue générale du site. @Syvadec

Mars

Modernisation du quai de transfert de Calvi

Des travaux d'amélioration ont été menés sur le site pour en faciliter l'exploitation. 2 trémies neuves de déversement ont été installées de même qu'une centrale hydraulique pour mise en action des camions de transport FMA et une borne de pesée. Une voirie en béton a aussi été réalisée et l'ensemble du site a été électrifié.

Ces aménagements ont mobilisé un budget de 152 208 € HT, et ont bénéficié du soutien de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement.

Avril

Création de l'Observatoire des Déchets Ménagers de Corse

L'ODEM Corsica met à la disposition des particuliers, professionnels, élus, institutionnels, partenaires

publics et privés, journalistes, des données et études régionales et nationales vérifiées et fiables, en lien avec le service public de gestion des déchets en Corse (production, traitement, coûts, financement...). Cette nouvelle ressource en ligne constitue ainsi un véritable outil de référence et de pilotage pour les intercommunalités et les acteurs publics dans la définition de leurs politiques publiques.



Mai

Visites des scolaires dans les recycleries du SYVADEC

Dans le cadre de ses programmes pédagogiques de sensibilisation des plus jeunes à la prévention et au tri des déchets, le SYVADEC a accueilli les élèves de CE2 de l'école Candia d'Ajaccio à la recyclerie du Stiletto, jeudi 20 mai. L'occasion pour eux de découvrir, à travers un parcours interactif et ludique guidé par notre animateur Marc Tomasini, comment fonctionnent le traitement et le recyclage des déchets en Corse. Des visites de ce type sont organisées tout au long de l'année à la demande des écoles.



Visites scolaires dans les recycleries. @Syvadec

Juillet

Fermeture définitive de l'ISDND de Viggianello

À l'issue de 11 ans d'activité, le centre d'enfouissement technique de Viggianello a définitivement fermé ses portes le 7 juillet 2021. La couverture finale du casier (dôme étanche et végétalisé), les réseaux définitifs de captage du biogaz sous le dôme ainsi que la récupération des eaux pluviales seront achevés en 2022. Le site fera l'objet d'un contrôle post-exploitation pendant les 30 prochaines années afin de vérifier l'absence d'impact sur l'environnement. Les déchets résiduels sont désormais traités dans les deux centres de stockage privés en activité en Corse avec lesquels le SYVADEC a contracté des marchés publics de prestation : la STOC à Prunelli-di-Fium'Orbu et l'Éco-Pôle Lanfranchi Environnement à Viggianello.



ISDND de Viggianello. @Syvadec

Renforcement de notre partenariat avec GEBETEX

Le 22 juillet, les représentants de la société GEBETEX, le repreneur des textiles collectés par le SYVADEC, sont venus en Corse rencontrer les opérateurs de collecte, dont ils ont souligné la qualité de travail. Ils ont en outre annoncé que l'entreprise mettrait désormais gratuitement à disposition les nouvelles bornes nécessaires au doublement du réseau de collecte. La période estivale a également été l'occasion de procéder au remplacement de la signalétique de l'ensemble des bornes à textiles, avec des consignes simplifiées en vue d'encourager le geste de tri et d'augmenter la quantité et la qualité des textiles triés.



Rencontre avec les représentants de Gebetex. @Syvadec

Août

Extension de la bioplateforme de Viggianello

Afin d'en améliorer le fonctionnement, la bioplateforme de Viggianello a été agrandie : une extension de 1 000 m² de dalle béton a été réalisée. Cette surface de stockage supplémentaire permet d'accueillir plus de déchets verts ainsi que les collectes de biodéchets des Communautés de communes du Sud-Corse et du Sartenais Valinco Taravo.

Les travaux ont mobilisé un budget de 110 000 € HT.



Bioplateforme de Viggianello. @Syvadec

Octobre

Lancement du « Compostage in giru »

La caravane du compostage, organisée en collaboration avec les intercommunalités, a sillonné 250 villes et villages de l'île et assuré 270 distributions gratuites de composteurs de jardin en 3 mois. Un joli succès !



Compostage in giru. @Syvadec

Novembre

Restitution du plan biodéchets 2023

À l'occasion d'une réunion du groupe de travail adhérents à Corte le 9 novembre 2021, le SYVADEC a présenté aux intercommunalités le Plan régional Biodéchets 2023, réalisé avec eux pendant plus d'un an. Ce plan accompagne les intercommunalités dans le déploiement du tri à la source des biodéchets, qu'il s'agisse du compostage, de la collecte des professionnels ou de la collecte des particuliers.

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2021-2026

Adoptées à l'unanimité le 16 décembre 2020 par le comité syndical du SYVADEC, les nouvelles orientations stratégiques (OS) couvrent la période 2021-2026. Elles constituent la feuille de route de l'action du Syndicat pour les 5 prochaines années. Transition écologique, amélioration des infrastructures, qualité du service et maîtrise des coûts en seront les maîtres-mots.

Ces orientations quinquennales s'articulent autour de trois axes forts, déclinés chacun en plusieurs grands objectifs.

OS 1 : accompagner la transition écologique en matière de déchets



©iStock

Réduire la production de déchets

- Accompagner les adhérents dans la mise en œuvre de la redevance spéciale et d'une fiscalité incitative ainsi que dans leurs programmes locaux de prévention
- Développer l'éco-consommation

Préparer l'avenir en généralisant les actions pédagogiques

- Former les scolaires de tous niveaux pour une académie verte
- Accompagner les agents publics dans leurs missions de lutte contre le gaspillage et d'animation

Développer le réemploi

- Démocratiser le réemploi
- Finaliser le déploiement de la filière textiles

Optimiser les performances de tri

- Accompagner les adhérents dans l'optimisation du tri
- Sensibiliser les usagers



Geste de tri. ©iStock

Généraliser le tri à la source des biodéchets

- Accompagner les adhérents dans la définition et la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets
- Renforcer le plan compostage

Développer le recyclage et l'économie circulaire

- Déployer les nouvelles filières REP
- Développer le recyclage local et accompagner les porteurs de projets d'économie circulaire en matière de déchets

OS 2 : finaliser le réseau d'infrastructures de tri, de valorisation et de traitement

Moderniser et finaliser le réseau d'infrastructures locales

- Quais de transfert des ordures ménagères résiduelles et du tri
- Recycleries
- Infrastructures de proximité : écopoints et recycleries mobiles
- Espaces réemploi
- Bioplateformes de compostage



Recyclerie Moca-Croce. ©Syvadec

Créer deux pôles de valorisation

- CTV du Grand Bastia
- CTV du Grand Ajaccio

Sécuriser le stockage des déchets ultimes

- Créer une nouvelle installation publique de stockage des déchets ultimes

OS 3 : optimiser la qualité du service tout en maîtrisant les coûts



©iStock

Optimiser la qualité environnementale et le niveau de service aux adhérents

- Mener une politique QSE exemplaire
- Optimiser le niveau de service aux adhérents

Maîtriser l'évolution des contributions

- Maîtriser les coûts
- Adapter les modalités de contribution à l'évolution des infrastructures et des conditions de traitement

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2026

En lien avec l'adoption des orientations stratégiques 2021-2026, le comité syndical a également adopté le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui s'y rattache. Outil de pilotage budgétaire, il permet de disposer d'une analyse prévisionnelle des besoins en investissement et de prioriser les investissements. Élaboré en concertation avec les collectivités adhérentes du SYVADEC sur la base de leurs besoins, le PPI est mis en place pour 5 ans et actualisé chaque année. Dans un souci de maîtrise budgétaire, les objectifs du PPI ont été révisés en mai 2022.

Pour la période 2021-2026, le PPI prévoit notamment :

- la montée en puissance du programme de compostage de proximité pour permettre à chaque ménage de trier à la source ses biodéchets d'ici 2023 ;
- la construction de nouvelles recycleries, l'acquisition de recycleries mobiles et la création d'écopoints de proximité ;
- la construction de nouveaux centres de regroupement du tri pour accompagner la montée en puissance des collectes sélectives et réduire leurs transports ;
- l'aménagement d'espaces de réemploi au sein des recycleries et des éco-points ;
- le doublement du nombre de bornes à textiles ;
- la finalisation du réseau de bioplateformes (plateformes de compostage des biodéchets) ;
- la construction des pôles de valorisation d'Ajaccio et de Monte ;
- les dépenses liées à la fin de l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Viggianello et les coûts du suivi réglementaire post exploitation de celle-ci et du site de Vico.

Objectifs et indicateurs stratégiques 2021-2026

Objectifs réglementaires

Indicateurs	Objectifs	2021	Cible 2025
Production de déchets	Réduction de la production de déchets ménagers par habitant par rapport à 2010 : 10 % en 2020, 15 % en 2030.	8 %	13 %
Filières REP	Neuf nouvelles filières REP de 2021 à 2025.	1	9
Tri des emballages	Généralisation de l'extension des consignes de tri à tous les emballages en 2022 : % / hab.	100 %	100 %
Tri à la source des biodéchets	Généralisation du tri à la source des biodéchets en 2023 : 95 % de la population.	27 %	95 %
	Généralisation du tri à la source des biodéchets en 2023 : détournement de 50 % des biodéchets des ordures ménagères résiduelles (OMR) en kg/hab avant mise en place du tri à la source.	108 kg	60 kg
Réemploi	Réemploi de 5 % des déchets ménagers en 2030.	0,7 %	2,6 %
Recyclage	Taux de réemploi et recyclage des déchets ménagers et assimilés : 55 % en 2025, 60 % en 2030, 65 % en 2035.	34 %	55 %
Valorisation énergétique	Valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets non recyclés ou compostés en 2025.	8 %	70 %
Stockage	Réduction du stockage par rapport à 2010 : 30 % en 2020, 50 % en 2025.	29 %	50 %
	10 % maximum de déchets ménagers stockés en 2035.	61 %	40 %

Objectifs et indicateurs stratégiques 2021-2026

Objectifs stratégiques et du plan pluriannuel d'investissement

Indicateurs	Objectifs	2021	Cible 2025
-------------	-----------	------	------------

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Pédagogie	100 % des établissements scolaires accompagnés.	70 %	100 %
Compostage	Plan biodéchets : 42 % des habitants ont accès à un composteur.	27 %	42 %
Valorisation locale	20 % de valorisation locale sur total Déchets Ménagers et Assimilés (hors gravats).	10 %	20 %
GES	Bilan carbone : solde GES neutre (t équ. CO ₂).	94 555	0
Contribution/t traitée	Maîtriser l'évolution des contributions (€/t).	181	130
Contribution/hab.	Maîtriser l'évolution des contributions (€/hab).	137	91
Tarifcation Incitative	38 % de la population Corse à la tarification incitative en 2025.	0 %	38 %

OBJECTIFS DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Quais de transfert des OMR	11 quais de transfert modernes opérationnels en 2025.	10	11
Centres de regroupement du tri	10 centres de regroupement du tri opérationnels en 2025.	4	10
Recycleries	25 recycleries opérationnelles en 2025.	23	25
Écopoints	5 écopoints opérationnels en 2025.	2	5
Recycleries mobiles	2 recycleries mobiles opérationnelles en 2025.	1	2
Espaces réemploi	30 espaces réemploi opérationnels en 2025.	0	30
Bioplateformes	4 bioplateformes opérationnelles en 2025.	2	4
Centres de tri et valorisation	2 CTV opérationnels ou en construction en 2025.	0	2

LES SERVICES ET LE RÉSEAU D'ÉQUIPEMENTS

Le SYVADEC est l'établissement public de valorisation des déchets ménagers de la Corse. Il a pour mission principale de valoriser les déchets triés issus des collectes séparatives des intercommunalités adhérentes ou des dépôts en recycleries, et de traiter les déchets résiduels non valorisables. Ses actions s'inscrivent dans le cadre réglementaire national et territorial (plans de prévention et de gestion des déchets et plans d'action adoptés par la Collectivité de Corse).

Les 19 intercommunalités de Corse réalisent la collecte des déchets ménagers. Elles ont la responsabilité des méthodes de collecte, de l'implantation des bacs et bornes, de la programmation des tournées de ramassage.

Elles sont toutes adhérentes au SYVADEC pour la valorisation et le traitement des déchets qu'elles collectent : 16 d'entre elles pour la totalité de leur territoire, et 3 d'entre elles pour une partie de leur territoire.

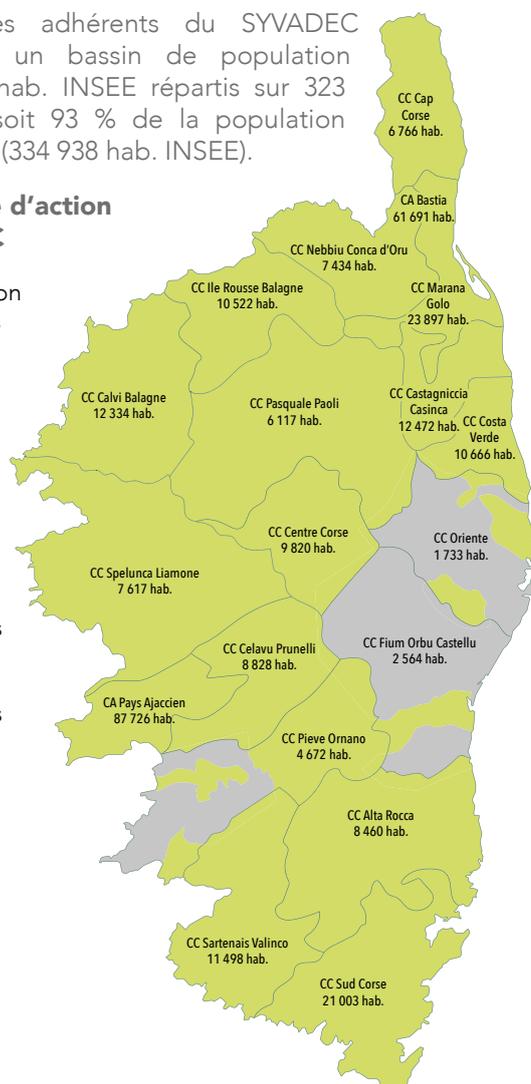
En 2021, les adhérents du SYVADEC représentent un bassin de population de 315 820 hab. INSEE répartis sur 323 communes, soit 93 % de la population totale de l'île (334 938 hab. INSEE).

Le périmètre d'action du SYVADEC

hab. : population des communes adhérentes

(liste des communes concernées sur [syvadedc.fr/rubrique/Le Syvadedc/Qui sommes-nous](http://syvadedc.fr/rubrique/Le-Syvadedc/Qui-sommes-nous))

- Communes adhérentes
- Communes non adhérentes



Les services du SYVADEC à ses adhérents

🕒 Construction et gestion d'équipements structurants

Recycleries, centres de regroupement du tri, quais de transfert, installations de traitement, plateformes de compostage, centres de tri...

🕒 Réduction à la source et sensibilisation

Distribution de composteurs, supports de communication, animation du programme EcoScola.

🕒 Recyclage des collectes sélectives et des valorisables de recyclerie

Transport, tri, marchés de traitement et de valorisation, contrats de reprise des matières issues du tri et contractualisation avec les éco-organismes.

🕒 Traitement des résiduels

Transport et traitement des déchets résiduels.

🕒 Création de l'ODEM Corsica

Le SYVADEC a créé en 2021 l'ODEM Corsica : l'Observatoire des déchets ménagers de Corse. Il a pour mission de développer la connaissance et la diffusion d'informations relatives à la gestion des déchets en Corse. Il met à la disposition des particuliers, professionnels, élus, institutionnels, partenaires publics et privés et journalistes, des données et études en lien avec le service public de gestion des déchets (SPGD).

Les études régionales sont mises à jour et diffusées annuellement : MODECOM, Financement du Service Public de Gestion des Déchets, Référentiel régional des coûts, bilan des déchets ménagers et assimilés.

Dans le cadre de l'observatoire, le SYVADEC suit également les indicateurs réglementaires régionaux afin d'accompagner les adhérents dans l'atteinte de leurs objectifs et l'optimisation de leur service.

En 2021, l'ODEM Corsica a réalisé et diffusé 15 publications et 4 études régionales, et vérifié et diffusé l'ensemble des données mensuelles détaillées à mois+2.

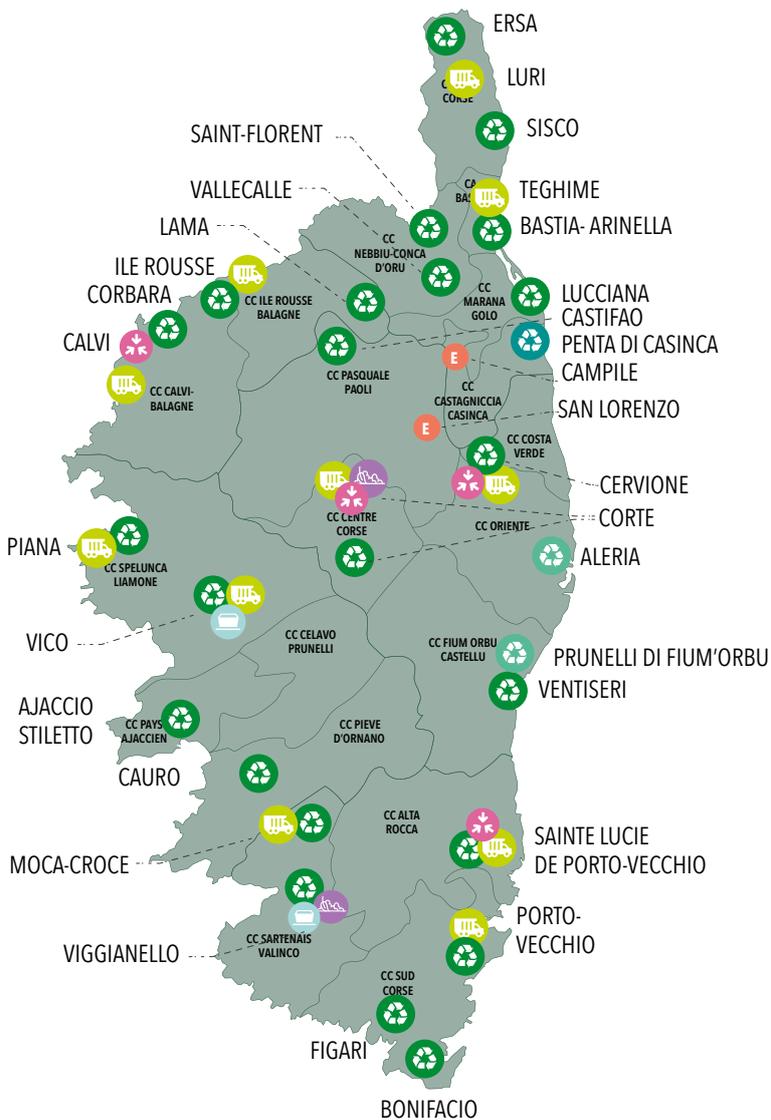
➔ [Consulter l'observatoire des déchets ménagers sur \[odem-corsica.fr\]\(http://odem-corsica.fr\)](http://syvadedc.fr/observatoire-des-dechets-menagers-sur-odem-corsica.fr)

Le SYVADEC a signé avec les adhérents partiels une convention de service pour la gestion et le traitement des flux valorisables de leurs communes non adhérentes. Cela leur permet de bénéficier des filières de valorisation mises en œuvre par le SYVADEC, des soutiens des éco-organismes et des recettes des ventes de matières.

Le réseau d'équipements du SYVADEC

Au 31 décembre 2021, le SYVADEC gère 44 sites techniques de gestion des déchets, soit la totalité des installations publiques de son périmètre.

Il utilise également par marché public la recyclerie de Chimirec à Penta-di-Casinca, et valorise dans ses filières une partie des déchets issus des déchèteries d'Aleria et de Ghisonaccia.



44 INFRASTRUCTURES GÉRÉES PAR LE SYVADEC	
23 recycleries SYVADEC	4 centres de regroupement du tri
11 quais de transfert OM	2 ISDND en post-exploitation
2 bioplateformes	2 éco-points
1 RECYCLERIE PRIVÉE EN PRESTATION DE SERVICE	2 RECYCLERIES GÉRÉES PAR DES INTERCOMMUNALITÉS

Les modalités d'exploitation du service

La collecte

Sur les 26 recycleries et mini-recycleries (écopoints) du périmètre du SYVADEC, 24 sont exploitées en régie, une est gérée dans le cadre d'un mandat de gestion et une en prestations de services.

La collecte des textiles est effectuée en régie par le SYVADEC sur le réseau principal. Dans le cadre de la structuration d'un réseau secondaire, les communautés de communes volontaires collectent les bornes à textiles mises à disposition dans des secteurs éloignés du réseau de voirie principal et les regroupent sur des sites principaux qui sont ensuite collectés par le SYVADEC.

Les collectes d'ordures ménagères et les collectes sélectives d'emballages, de papier, de verre et parfois des biodéchets et des cartons, sont réalisées par les intercommunalités.

Les recycleries

En 2021, le SYVADEC a menée une enquête pour connaître les modalités de fréquentation ainsi que la perception et les attentes vis-à-vis du service des recycleries. Elle a recueilli l'avis des usagers sur l'accueil, les horaires, les conseils des agents, la propreté, l'agencement des sites, les déchets acceptés, mais aussi leurs habitudes de fréquentation et leurs attentes. Cette enquête a notamment mis en évidence une fréquence d'utilisation par les ménages de 2 fois par an en moyenne, et un taux élevé de satisfaction du service des recycleries noté 7,4 sur 10.

Déchets acceptés	
Les encombrants	Meubles - Cartons - Bois - Métaux - Huiles - Végétaux - Gravats - Pneus - Bouteilles de gaz - Tout-venant - Déchets spéciaux
Les déchets d'équipements électriques et électroniques	Écrans - Petits appareils ménagers - Gros électroménager froid - Gros électroménager hors froid
Les petits déchets	Cartouches d'encre - Piles - Lampes - Textiles
Les biodéchets	Déchets alimentaires
Le tri sélectif	Emballages - Papier - Verre

🔍 Le transfert

Le SYVADEC dispose d'un réseau de 9 quais de transfert exploités en régie et 1 géré en mandat de gestion pour les ordures ménagères. Ils permettent le regroupement des tournées afin de limiter les transports. Lorsque le réseau d'équipements ne couvre pas le territoire et qu'il n'existe pas encore de site du SYVADEC, le transfert est assuré par des prestataires de services (par exemple : zone ajaccienne).

Le transfert des déchets de recycleries est effectué directement au départ des recycleries.

La rupture de charge des collectes sélectives se fait dans les centres de regroupement du tri, en recyclerie ou sur des plateformes privées.

🔍 Le traitement des résiduels

Le traitement des déchets résiduels est réalisé en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux. En 2021, le traitement a été réalisé en partie sur le site public de Viggianello, exploité par le SYVADEC jusqu'à sa fermeture définitive en juillet 2021, et en partie dans les deux installations privées, l'une en Haute Corse : la STOC (Prunelli di Fium'Orbu), l'autre en Corse du Sud : Lanfranchi Environnement (Viggianello).

🔍 La valorisation

Les emballages sont triés dans un centre de tri situé à Nîmes, qui sépare les plastiques, les métaux ferreux, non ferreux, et les briques Tetra Pack. Les matériaux sont ensuite expédiés vers les sites de recyclage.

Le papier et le verre sont conditionnés puis expédiés vers les sites de recyclage.

Les déchets valorisables des recycleries et les textiles sont acheminés vers les filières de recyclage de chaque type de déchet, soit en Corse pour les déchets verts et gravats, soit sur le continent pour les autres flux.

Les biodéchets sont compostés sur les bioplateformes de compostage en régie de Corte et Viggianello, et en prestations de services chez SLTP à Cargèse et Balagne recyclage à Calvi, avec des ruptures de charge en plaine orientale et dans la zone bastiaise.

➡ [Suivre le chemin des déchets corses sur syvadec.fr/rubrique/Que-deviennent-mes-dechets/Le-chemin-des-dechets-corses](https://syvadec.fr/rubrique/Que-deviennent-mes-dechets/Le-chemin-des-dechets-corses)

Les modalités de gestion des sites

	Régie	Mandat de gestion
Quais de transfert des OMR	10	1
Recycleries et écopoints	24	1
Centres de regroupement du tri	3	1
Plateformes de compostage des biodéchets	2	
ISDND en post-exploitation	2	
Total des équipements	44	

Le SYVADEC utilise également des infrastructures privées sous contrat public.

Les infrastructures privées sous contrat public

ISDND

- STOC - Prunelli-di-Fium'Orbu
- Lanfranchi Environnement - Viggianello

Quais de transfert, centres de regroupement, centres de tri

- Quai de transfert Environnement Services - Ajaccio
- Quai de transfert AM Environnement - Biguglia
- Quai de transfert SLTP - Ajaccio
- Centre de regroupement et centre de tri AM Environnement - Biguglia
- Centre de regroupement et centre de tri Environnement Services - Mezzavia
- Centre de regroupement et centre de tri STOC - Prunelli-di-Fium'Orbu
- Centre de tri Environnement Services - Borgo
- Centre de regroupement Balagne Recyclage - Calvi
- Centre de regroupement Francisci Environnement - Aghione
- Centre de regroupement Giraschi Environnement - Porto-Vecchio

- Centre de regroupement Corse Eurodéchets - Mezzavia
- Centre de regroupement Transports Agostini - Porto-Vecchio
- Centre de regroupement Chimirec Corsica - Penta di Casinca

Plateformes de compostage

- Plateforme de compostage SLTP - Ajaccio
- Plateforme de compostage SLTP - Cargèse
- Plateforme de compostage Balagne Recyclage - Calvi
- Plateforme de compostage Agostini - Porto-Vecchio
- Plateforme de compostage CMO Industrie - Cervione

Sites de traitement des gravats

- Site de traitement CICO Carrière - Lucciana
- Site de traitement Balagne Recyclage - Calvi
- Site de traitement Francisci Environnement et Malagoli - Aghione
- Site de traitement Lanfranchi Environnement - Viggianello
- Site de traitement SGBC - Mezzavia

LES CHIFFRES-CLÉS

Les indicateurs techniques de collecte et de traitement

Les déchets réceptionnés et traités par le SYVADEC

En 2021, le SYVADEC a réceptionné et traité 235 783 tonnes de déchets :

- 234 457 tonnes de déchets ménagers (y compris gravats) dont 230 903 tonnes pour le périmètre adhérent et 3 554 tonnes traitées par convention pour le périmètre non adhérent ;
- 1 326 tonnes de déchets professionnels et assimilés.

Les déchets ménagers traités par le SYVADEC sont pour 41 % des déchets valorisables (39 % en 2020) et pour 59 % des déchets résiduels.

Évolution des déchets ménagers réceptionnés et traités depuis 2019

Déchets ménagers traités par le SYVADEC (t)					
	Résiduel	Collecte sélective	Textile	Valorisable Recyclerie	Total général
2021	138 901	29 994	1 127	64 435	234 457
2020	131 493	26 107	849	58 433	216 882
2019	136 998	26 680	881	49 338	213 896

Ordures ménagères (t)	
2021	131 043
2020	122 966
2019	130 266

Déchets de recyclerie			
	Flux valorisés (t)	Résiduels (t)	Total (t)
2021	64 435	7 858	72 293
2020	58 433	8 527	66 960
2019	49 338	6 732	56 070

Déchets de collectes sélectives					
	Biodéchets (t)	Emballages (t)	Papier (t)	Verre (t)	Total (t)
2021	3 102	9 943	3 128	13 821	29 994
2020	2 359	8 449	3 365	11 934	26 107
2019	2 601	7 182	3 970	12 926	26 679

La production de déchets par habitant sur le périmètre du SYVADEC

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) utilisés pour l'indicateur de production de déchets sur le périmètre du SYVADEC sont les déchets ménagers hors gravats réceptionnés sur le périmètre du SYVADEC (223 504 t en 2021) auxquels sont ajoutés les biodéchets compostés à la source au travers des solutions de compostage de proximité (4 298 t en 2021).

Sur le périmètre du SYVADEC, la production de déchets ménagers et assimilés représente 227 802 t soit une production par habitant de 721 kg.

Évolution de la production de DMA par habitant depuis 2010

Année	Population desservie (hab.)	DMA produits (t)	Ratio DMA produits (kg/hab.)	DMA collectés (t)	Ratio DMA collectés (kg/hab.)
2010	173 857	135 035	777	133 485	768
2017	302 493	190 883	631	190 883	631
2018	305 281	205 706	674	202 904	665
2019	308 200	212 391	689	209 266	679
2020	312 464	214 755	687	211 034	675
2021	315 820	227 802	721	223 504	708

La production de déchets par habitant est passée de 777 kg/hab. en 2010 à 721 kg/hab. en 2021 soit une réduction de la production de 7 %.

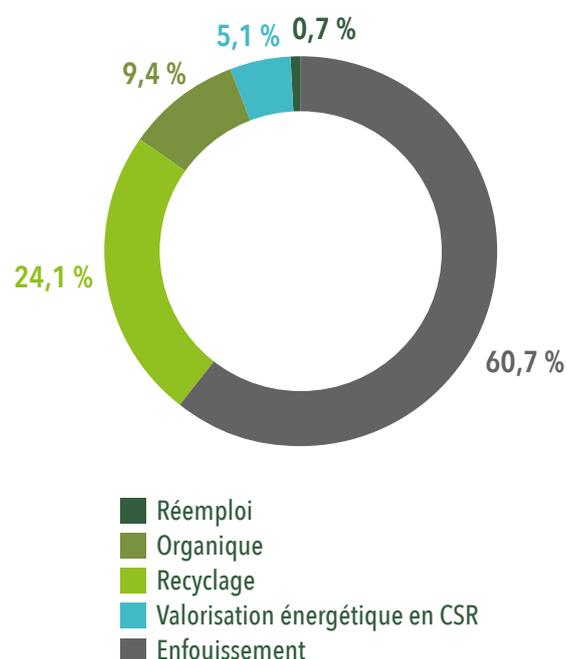
Le ratio de production de déchets ménagers et assimilés collectés (hors compostage) est de 708 kg/hab., en baisse de 8 % par rapport à 2010.

Modes de traitement et de valorisation des DMA

Les déchets ménagers et assimilés réceptionnés par le SYVADEC en 2021 font l'objet de différents modes de traitement et de valorisation.

Les déchets résiduels sont enfouis en installations de stockage de déchets non dangereux (60,7 % des déchets traités).

Les déchets valorisables, selon les flux et les matières, sont quant à eux recyclés, valorisés organiquement sous la forme de compost, réemployés ou bien valorisés énergétiquement en combustibles solides de récupération (CSR).



CSR : Combustibles Solides de Récupération

Tonnages traités en centre de stockage depuis 2017

ISDND	2017	2018	2019	2020	2021
Vico	9 038	0	0	0	0
Stoc (Prunelli di Fiumorbu)	38 733	23 995	26 700	28 491	49 564
Viggianello	101 560	125 693	98 380	104 612	30 325
Lanfranchi Environnement	0	0	0	0	59 135
TOTAL	149 332	149 688	125 080	133 104	139 024
Dont DMA	145 078	142 725	122 550	129 215	137 920
Dont professionnels	4 254	6 963	2 530	3 888	1 104

En 2010, le stockage des déchets résiduels représentait 617 kg par habitant et par an. En 2021, les déchets stockés représentent 437 kg par habitant et par an,

soit une réduction de la quantité de déchets stockés de 29 % depuis 2010.

Modes de traitement par type de déchet traité par le SYVADEC (en tonnes)

Type de déchet	Collecté	Valorisation organique	Recyclage	Réemploi	Valorisation énergétique (CSR)	Enfouissement	Total*
Biodéchets	3 102	3 102					3 102
Bois	4 466		1 072	581	2 813		4 466
Bouteilles de gaz	43		7	35			43
Cartons	7 931		7 481				7 481
Cartouches d'encre	1		0	0			1
DDS	262				262		262
DEEE	4 666		3 546		467	653	4 666
Emballages	9 943		6 119		3 323		9 442
Gravats	7 399		7 399				7 399
Lampes	8		6		2		8
Métaux	6 221		6 221				6 221
Meuble	11 357		7 041		4 089	227	11 357
OM	131 043					131 039	131 039
Papier	3 128		3 160				3 160
Piles	11		8		3		11
Pneus	304		110	46	149		304
Textile	1 127		308	616	103		1 026
Tout-venant	7 858					7 858	7 858
TV Valorisé	7 719	232	6 561	309	617		7 719
Végétaux	14 026	14 026					14 026
Verre	13 821		13 808				13 808
Biodéchets compostés par l'habitant	4 298	4 298					4 298
Huiles	82		56		26		82
Total général	238 818	21 658	62 904	1 586	11 854	139 778	237 780

* La différence entre le total et le collecté est liée à des effets de stock ou de freinte.

2

LES ACTIONS DE PRÉVENTION, DE VALORISATION ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
FINALISER LE RÉSEAU D'INFRASTRUCTURES
OPTIMISER LA QUALITÉ DU SERVICE TOUT EN MAÎTRISANT LES COÛTS



ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 :

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN MATIÈRE DE DÉCHETS

Objectifs réglementaires

- Réduction de la production de déchets ménagers par habitant de 15 % en 2030 par rapport à 2010 (7 % en 2021).
- 38 % de la population couverte par la tarification incitative en 2025 (0 % en 2021).
- Taux de réemploi : 5 % des déchets ménagers en 2030 (0,7 % en 2021).
- Généralisation du tri à la source des biodéchets à fin 2023 (27 % de la population couverte en 2021).

Axe 1 : réduire la production de déchets

🕒 Accompagner les adhérents dans la mise en œuvre de la redevance spéciale et d'une fiscalité incitative

Objectif : doter toutes les collectivités volontaires, d'ici 2025, d'un plan d'action pour déployer la redevance spéciale et la fiscalité incitative.

Le SYVADEC a lancé fin 2021, un accompagnement régional de ses adhérents volontaires pour leur permettre de définir les préalables et la méthode de mise en place d'une tarification incitative pour les entreprises et les ménages. L'étude démarrera au premier trimestre 2022 et durera 24 mois. 11 intercommunalités se sont engagées dans la démarche.

🕒 Accompagner les adhérents dans leurs programmes locaux de prévention

Pour accompagner ses adhérents dans la réalisation d'un programme local de prévention, le SYVADEC a créé le groupe de travail « Prévention ». En décembre 2021, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien y a présenté son projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Le groupe de travail a permis aux collectivités représentées de mieux appréhender la méthodologie utilisée et le calendrier de réalisation. Ce rendez-vous sera reconduit chaque année.

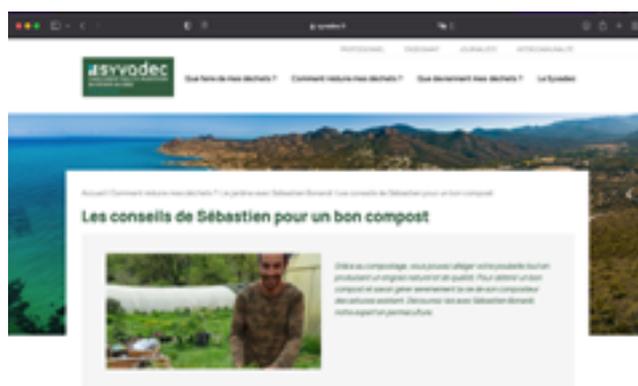
En complément, une boîte à outils des actions de prévention menées par le SYVADEC a été créée. Elle permettra aux collectivités d'intégrer ces actions dans leur PLPDMA, dont notamment : le programme pédagogique, le plan compostage et les actions en faveur d'une économie circulaire. 25 outils sont d'ores et déjà disponibles dans la boîte à outils.

🕒 Développer l'éco-consommation

En vue de promouvoir l'éco-consommation et d'encourager les insulaires à adopter des comportements vertueux, le SYVADEC a développé sur son site internet une rubrique intitulée « Comment réduire mes déchets », proposant des écogestes.

Afin d'enrichir son contenu, il a noué en 2021 deux premiers partenariats avec des acteurs locaux, qui fournissent des contenus réguliers. Sébastien Bonardi, agriculteur, propose des conseils pour composter et jardiner, et l'association Water family, qui intervient dans la protection de l'environnement et des milieux marins, fournit des conseils centrés sur la consommation écoresponsable.

➡ [Consulter la rubrique Comment réduire mes déchets sur *syvodec.fr*](#)



Axe 2 : préparer l'avenir en généralisant les actions pédagogiques

🕒 Former les scolaires de tous niveaux pour une académie verte

Objectif : 100 % des établissements accompagnés (écoles, collèges, lycées et université) en 2025 (70 % des écoles labellisées en 2021).

Malgré une année scolaire encore très marquée par la crise sanitaire, les programmes pédagogiques ont été menés dans les écoles, collèges et lycées en respectant un calendrier à présent bien rodé, alliant comités de pilotage, diagnostics et séances de sensibilisation. 26 écoles, 4 collèges, 1 lycée et 1 EREA ont été labellisés en juin au terme de cet accompagnement.

Les Trophées et les Éco-Défis ont également eu lieu en adaptant les modalités d'organisation à la situation. Et une nouveauté a été proposée en 2021 : des visites pédagogiques dans les recycleries. Cette année a également marqué le démarrage d'une collaboration avec l'Université de Corse, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par CITEO. L'occasion pour les partenaires lauréats (Université, CROUS, Communauté de communes Centre Corse et SYVADEC) de prévoir un dispositif de tri spécifique sur le campus pour 2022 mais également de déployer un volet pédagogique pluriannuel ambitieux.

➡ *En savoir plus sur les programmes pédagogiques sur [syvadec.fr/rubrique Enseignant](https://syvadec.fr/rubrique/enseignant)*



Remise du label EcoScola à l'école de Lecci. ©Syvadec

🕒 Accompagner les agents publics dans leur mission de lutte contre le gaspillage et leur mission d'animation

L'accompagnement réalisé dans les cantines a mis en évidence un besoin d'information et de formation des agents sur le gaspillage alimentaire. Il s'agit également d'une priorité du label E3D du Rectorat. Afin d'avancer concrètement sur ce sujet, le SYVADEC a fait évoluer le volet cantine de ses programmes en créant un outil numérique pour réaliser des diagnostics plus précis.

Axe 3 : développer le réemploi

Objectif réglementaire

5 % des DMA réemployés en 2030 (0,7 % en 2021).

🕒 Démocratiser le réemploi

Plusieurs actions ont été lancées en 2021. Un appel à manifestation d'intérêt a permis d'identifier une vingtaine d'acteurs du réemploi sur toute la région. En parallèle, un annuaire de la réparation a été élaboré et lancé lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. Un concours créatif a aussi été lancé en partenariat avec le FABLAB de l'Université de Corse, afin d'identifier des designers - entrepreneurs capables de concevoir et fabriquer localement les objets distribués aux élèves dans le cadre des programmes pédagogiques et ce, à partir de matières destinées à être jetées. Ces objets ont été baptisés pour l'occasion Eco-Rigali.

➡ *Consulter l'annuaire des réparateurs sur [syvadec.fr/rubrique Comment réduire mes déchets/Je répare, j'entretiens](https://syvadec.fr/rubrique/Comment%20r%C3%A9duire%20mes%20d%C3%A9chets/Je%20r%C3%A9pare,%20j'entretiens)*



Réalisation d'un annuaire des réparateurs en ligne. ©iStock-Srdjan Pav

🕒 Finaliser le déploiement de la filière textiles

Objectif : 5,6 kg/hab./an en 2025, soit 2 150 tonnes (3 kg/hab. en 2021 soit 1 200 tonnes).

Le réseau de collecte des textiles a été densifié avec l'ajout de 44 conteneurs dans l'Extrême Sud et en Haute Corse. En parallèle, un dispositif de géolocalisation a été déployé sur les véhicules de collecte. Une application mobile a été créée en interne afin d'assurer la remontée en temps réel des informations relatives aux tournées (présence de dépôts sauvages, état général des bornes, taux de remplissage, etc...) et de les adapter ainsi au mieux. Durant l'été, les conteneurs ont fait peau neuve : un nouveau visuel a été apposé sur l'ensemble du parc de bornes. À cette occasion, GEBETEX, le repreneur des textiles, est venu à la rencontre des collecteurs du SYVADEC pour annoncer le renforcement de notre partenariat.

Afin d'augmenter les tonnages collectés et de faire connaître le service, une campagne régionale a aussi été menée en septembre.

Les résultats de la filière sont très positifs : les tonnages collectés ont augmenté de 20 % par rapport à 2020, et dépassent désormais les 1 000 tonnes.

En 3 ans, le nombre de Corses qui déposent leurs vêtements dans les bornes ?

- A - A diminué de 10 %
- B - N'a pas changé
- C - A augmenté de 25 %

- Réponse C - BRAVO !

Parce que les Corses trient de plus en plus : 50 bornes supplémentaires près de chez vous en 2021.

Logos: République Française, SYVADEC, GEBETEX, SYVADEC

Axe 4 : optimiser les performances de tri

Objectifs réglementaires

- Généraliser l'extension des consignes de tri à tous les emballages d'ici 2022 : réalisé en août 2018.
- Taux de réemploi et recyclage des déchets ménagers : 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 (réemploi 0,7 % et recyclage 34 % en 2021).

🕒 Accompagner les adhérents dans l'optimisation du tri

Un groupe de travail "collecte" dédié à la qualité du tri du verre et des emballages a été organisé en octobre pour travailler sur l'amélioration de la qualité des collectes sélectives. Il s'est déroulé en présence de CITEO et des repreneurs PAPREC pour les emballages, et O-I pour le verre, qui ont apporté leurs témoignages et préconisations.

Le SYVADEC a également réalisé 4 fiches techniques afin d'identifier les bons exutoires pour les déchets spécifiques et d'informer adhérents et usagers : déchets amiantés, panneaux solaires, fusées de détresse, corps creux sous pression.

Les référents des intercommunalités ont été formés à l'utilisation du portail adhérents, site dédié à la synthèse, l'analyse des données et des performances des territoires, permettant de définir des pistes d'amélioration du service.

Dans le cadre du réseau adhérents, le SYVADEC a également organisé deux groupes de travail autour

de la communication. Le premier était un webinaire consacré au bilan des campagnes de communication 2020 et au programme 2021. Le second a été organisé sous forme d'un atelier d'approfondissement à la communication sur les réseaux sociaux. À l'occasion des campagnes régionales, le SYVADEC a fourni 5 kits de communication aux intercommunalités et des conseils sur demande pour relayer la communication auprès des habitants de leurs territoires.

🕒 Sensibiliser les usagers

Le SYVADEC a mené quatre campagnes de communication régionales afin de sensibiliser les Corses au compostage - et les inciter à s'équiper en composteurs individuels -, au tri des emballages et des textiles et de promouvoir le service des recycleries.

Elles ont toutes utilisé un concept de communication engageante afin d'influer sur les comportements et de passer de l'intention à l'action de tri. Les visuels mettaient en scène des déchets du quotidien accompagnés de messages simples, destinés à renseigner et éduquer les usagers aux consignes de tri. Chaque campagne a été testée en amont et après sa diffusion afin d'ajuster puis d'évaluer son efficacité.

Ces campagnes ont été diffusées sur l'ensemble du territoire, en déployant différents supports de communication : annonces presse et radio, sponsoring sur les réseaux sociaux, éditions, affichage urbain, relations presse.

Les actions menées année après année par le SYVADEC et les intercommunalités portent leurs fruits : les tonnages triés ont de nouveau augmenté de 33 % par rapport à 2020 pour les emballages, de 19 % pour le verre et de 20 % pour les textiles.

+33 %
d'emballages triés

+19 %
de verre trié

+20 %
de textiles triés

MERCI !

Quel est le poids des déchets triés par les Corses en 2020 ?

A - Le poids d'1 tour Eiffel
B - Le poids de 5 tours Eiffel
C - Le poids de 8 tours Eiffel



Réponse C - **BRAVO !**

C'est un fait, de plus en plus de Corses trient quotidiennement.
En Corse, tous les emballages se trient, c'est simple.



Axe 5 : généraliser le tri à la source des biodéchets

Objectif réglementaire

- Généraliser le tri à la source des biodéchets d'ici fin 2023 : 95 % de la population couverte et 50 % des biodéchets détournés des ordures ménagères résiduelles, soit 60 kg/hab. (27 % et 81 kg/hab. en 2021).

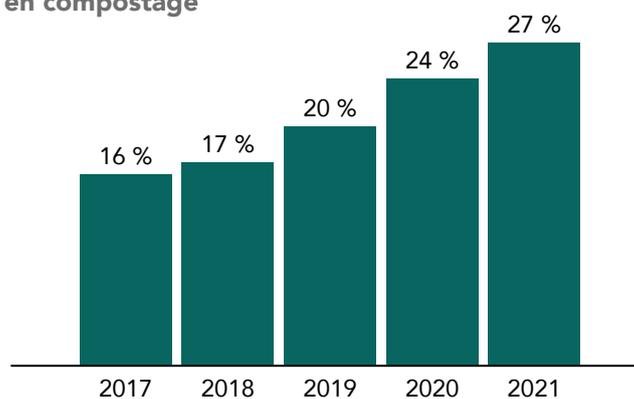
Accompagner les adhérents pour définir et mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets

En octobre 2020, le SYVADEC lançait le vaste chantier du tri à la source des biodéchets avec les intercommunalités, en menant, pour quinze d'entre elles, une étude opérationnelle afin d'atteindre les objectifs réglementaires à fin 2023.

Chaque territoire a maintenant une feuille de route complète compilant le compostage, la collecte des professionnels et la collecte des particuliers. Ces études, menées par le SYVADEC, complétées par quatre études des intercommunalités, ont été synthétisées dans le Plan régional Biodéchets 2023 restitué aux adhérents lors d'un groupe de travail.

➔ *En savoir plus sur le plan régional biodéchets sur syvadec.fr/rubrique Le Syvadec/Nos engagements*

Évolution du taux de couverture de la population en compostage



27 %
de la population dispose
d'une solution de compostage

13
kg/hab./an
de biodéchets
détournés grâce
au compostage

📌 Renforcer le plan Compostage

Depuis 2009, le SYVADEC distribue des composteurs adaptés à chaque type d'habitat dans le cadre de son Plan compostage. En 2021, 683 distributions ont été organisées dans toute la Corse, complétées par le « Compostage in Giru ». Lors de cet événement régional, les deux animateurs compostage sont passés dans chacune des communes de 16 intercommunalités volontaires, soit 270 distributions supplémentaires. 4 943 composteurs individuels ont été distribués et 15 composteurs partagés installés. 27 % de la population bénéficie désormais d'une solution de compostage.



©iStock DR



Chaque année, le SYVADEC accompagne les distributions par une campagne de communication régionale, qui a permis cette année de doubler le nombre d'inscriptions. Parallèlement, une enquête auprès des usagers a démontré un niveau de satisfaction en hausse : 95 %, contre 73 % lors de la dernière

enquête en 2018, et une augmentation de l'utilisation des composteurs avec un taux d'utilisation de 84 %, contre 78 % en 2018.

Le compostage de proximité permet aujourd'hui de détourner 4 298 tonnes de biodéchets soit 13 kg/hab./an (+ 17 % par rapport à 2020).

➡ [Consulter le bilan du compostage sur odem-corsica.fr](http://odem-corsica.fr)

Axe 6 : développer le recyclage et l'économie circulaire

📌 Développer les nouvelles filières REP

Objectif : déployer les 9 nouvelles REP prévues par la loi AGECE (2021 : 1 filière déployée : huiles).

Début 2021, les extensions prévues par la REP (responsabilité élargie des producteurs) sur les déchets spéciaux ont été déployées dans les recycleries. L'éco-organisme de la nouvelle filière mégots, ALCOME, a été contacté et une note a été diffusée à tous les adhérents afin de les informer des modalités de contractualisation.

Les filières existantes ont été consolidées : déploiement des pneus et des bouteilles de gaz sur tous les sites (22 recycleries équipées), participation à l'opération « piles solidaires » portée par l'éco-organisme SCRELEC, qui a permis de collecter 1,4 tonne de piles et mise en œuvre d'un nouveau marché de tri du tout-venant. Cette prestation permet d'augmenter le taux de valorisation, mais également de mieux cerner les flux qui seront concernés par les futures REP.

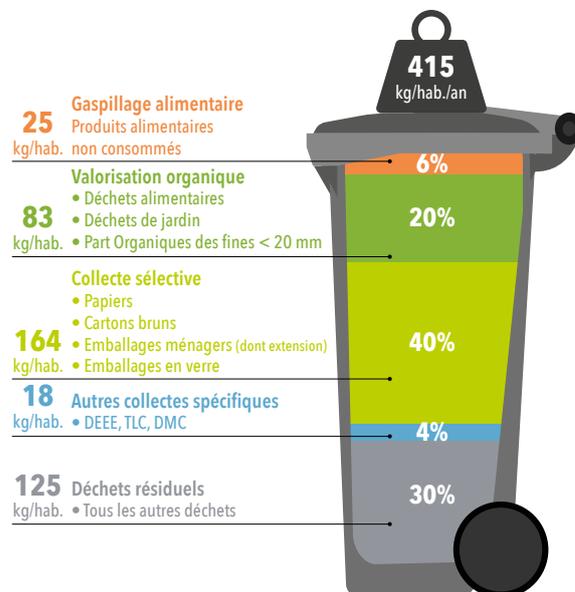
Afin de préparer la mise en œuvre de ces nouvelles filières (déchets du bâtiment, sports et loisirs, bricolage et jardin, jouets), le SYVADEC a participé aux différentes réunions organisées par le Cercle National du Recyclage (CNR) et AMORCE. L'enjeu est de définir les meilleures options de mise en œuvre pour le territoire.

70 %
des ordures ménagères
peuvent encore être triées

📌 Développer le recyclage local et accompagner les porteurs de projets d'économie circulaire en matière de déchets

Objectif : 20 % de valorisation locale en 2025 (9 % en 2021).

Pour soutenir le recyclage local, le SYVADEC étudie toutes les opportunités de valorisation locale pour les filières déjà existantes. Par exemple, en 2021, le nouveau marché de valorisation du bois a permis d'orienter le bois A vers un recycleur local. Un partenariat avec le FABLAB a été amorcé pour organiser des workshops dédiés à la valorisation locale sur quatre ans. Le premier, prévu pour 2022, concernera les cartons.



ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 : **FINALISER LE RÉSEAU D'INFRASTRUCTURES DE TRI, DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT**

Axe 7 : moderniser et finaliser le réseau d'infrastructures locales

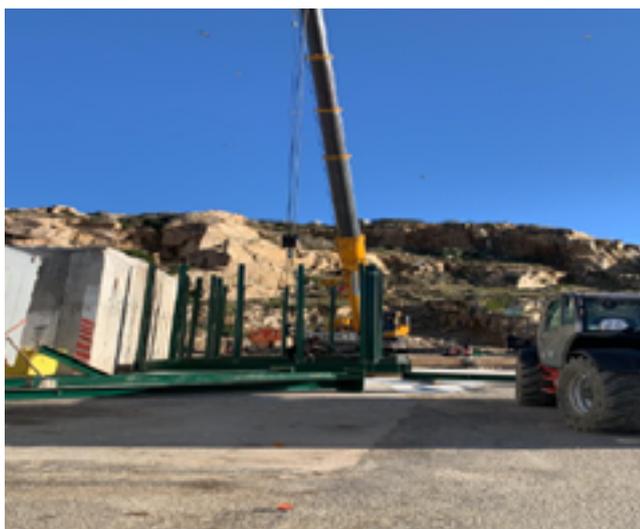
🕒 Quais de transfert des ordures ménagères résiduelles et du tri

Objectif : 11 quais de transfert des ordures ménagères résiduelles (OMR) et 10 centres de regroupement du tri opérationnels en 2025.

Des travaux de modernisation des quais de transfert des ordures ménagères résiduelles existants ont été menés en 2021 à Calvi Notre Dame de la Serra ainsi que des travaux réglementaires pour le quai de Porto-Vecchio.

Les centres de regroupement du tri permettent d'accueillir la montée en puissance des collectes du tri.

En 2021, les travaux menés dans les centres de regroupement du tri ont consisté à agrandir l'alvéole verre de Calvi Cantone, et démarrer les travaux de création du centre de regroupement du tri de Viggianello.



Quai de transfert de Calvi. ©Syvadec

➡ *Suivre les travaux dans les sites techniques
sur [syvadec.fr/rubrique Le Syvadec/Les travaux](https://syvadec.fr/rubrique/Le-Syvadec/Les-travaux)*

🕒 Recycleries

Objectif : 25 recycleries du SYVADEC opérationnelles en 2025.

Travaux de rénovation

Des travaux de rénovation ont été réalisés en 2021 dans les recycleries de Calvi Notre Dame de la Serra, Castifao, Corbara (phase 1). Des chantiers ont démarré à Figari et Lucciana. Les études préalables ont été menées pour la modernisation en 2022 des recycleries de Porto-Vecchio, Bonifacio, Cauro et San Lorenzo.

Pour optimiser les transports, des engins de tassement des bennes ont été livrés sur les recycleries d'Ajaccio Stiletto et de Corbara.



Recyclerie de Corbara. ©Syvadec



Recyclerie de Lucciana. ©Syvadec

Travaux de construction et d'extension

En 2021, les projets ont porté sur l'extension et la rénovation complète de la recyclerie de Corte (consultation maîtrise d'œuvre, lancement des études projet), et sur les constructions des recycleries de Levie (suite du contentieux) et de Lecci (études de programmation, consultation maîtrise d'œuvre).



Recyclerie de Corte. ©Syvadec

🕒 Infrastructures de proximité : écopoints et recycleries mobiles

Objectif : 5 écopoints et 2 recycleries mobiles opérationnels en 2025.

Pour répondre aux problématiques du sous-équipement des deux agglomérations en recycleries et de l'éloignement de certaines populations rurales, le SYVADEC a lancé un nouveau chantier afin de créer des équipements de proximité : des recycleries mobiles et des écopoints.



Recyclerie mobile. ©Syvadec

En 2021, la recyclerie mobile du Grand Bastia a ainsi été déployée et l'achat de la deuxième recyclerie mobile, destinée au territoire du Grand Ajaccio a été effectué, pour une mise en service prévue à l'été 2022. En 2021, les études de rénovation de l'écopoint de Rezza ont été menées ainsi que les études préalables à la création de celui de Calenzana. De nombreuses visites de terrain ont également eu lieu pour étudier la faisabilité d'écopoints sur les sites proposés par les intercommunalités.

🕒 Espaces réemploi

Objectif : équiper toutes les recycleries et les écopoints d'espaces réemplois. 30 espaces réemploi opérationnels en 2025.

De nombreux objets encore utilisables sont jetés à la recyclerie malgré l'intérêt qu'ils pourraient présenter en réemploi. Les espaces réemploi permettent de les mettre de côté pour l'utilisateur, qui se chargera de leur donner une seconde vie.

Les espaces réemploi du SYVADEC auront un concept architectural homogène d'un site à l'autre, composé de matériaux recyclés et/ou recyclables. Un site Internet dédié permettra de consulter les objets disponibles dans chacun d'eux.

La définition du concept architectural a été lancée en 2021. La création des premiers sites est prévue au deuxième semestre 2022.

🕒 Bioplateformes de compostage

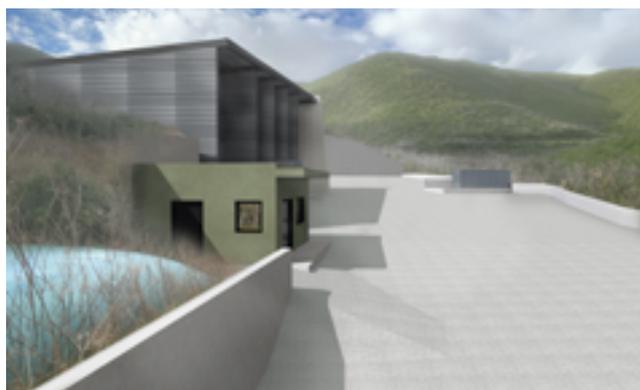
Objectif : 4 bioplateformes de compostage du SYVADEC opérationnelles en 2025.

Les bioplateformes de compostage accueillent les végétaux qui ont été déposés par les particuliers dans les recycleries et les biodéchets issus des collectes sélectives des intercommunalités.

En 2021, l'extension de la bioplateforme de Viggianello a été réalisée, de même que les études de création de la bioplateforme de Sisco et le dépôt de son permis de construire (études projet, autorisations administratives, permis de construire, cas par cas études d'impact, installation classée..., élaboration des marchés de travaux).



Bioplateforme de Viggianello. ©Syvadec



Projet de bioplateforme de Sisco. ©Lucchini architecte

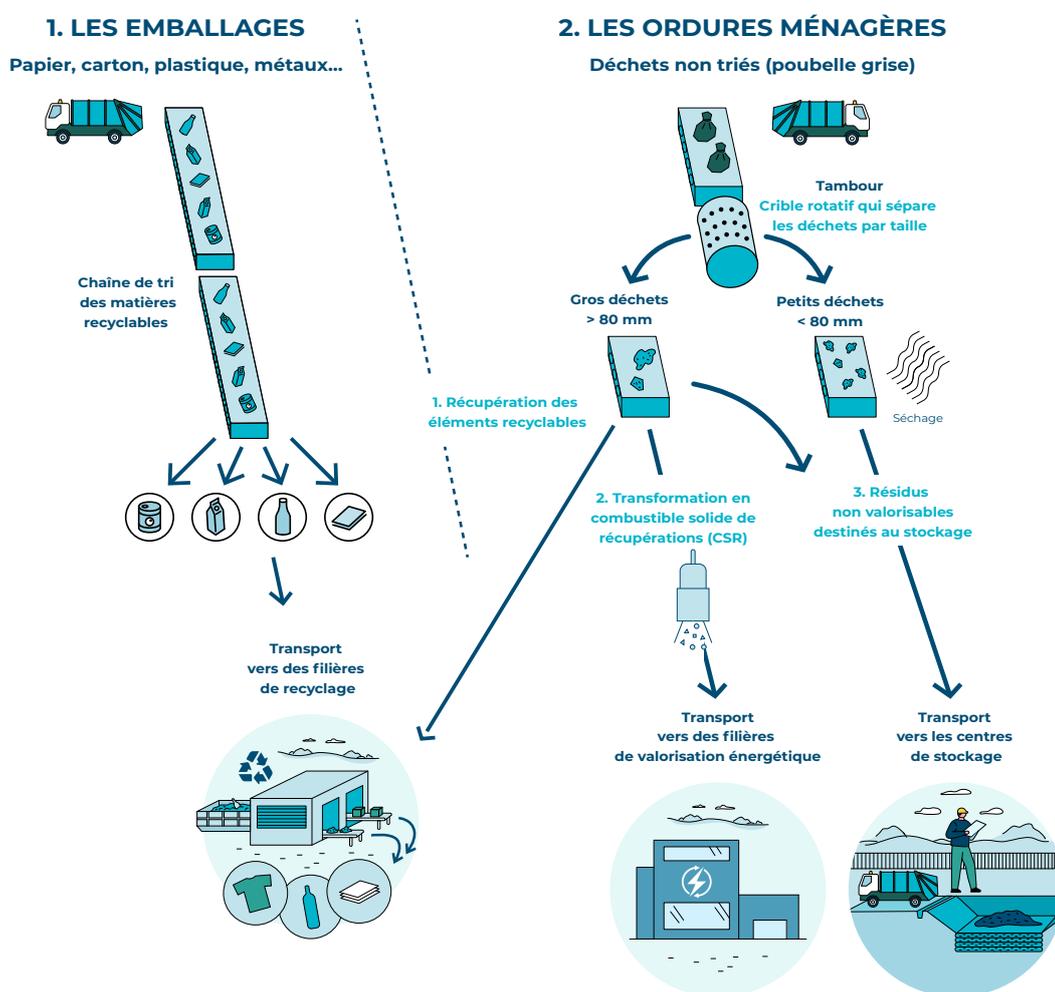
Axe 8 : créer deux pôles de valorisation

Le projet de pôle de valorisation du Grand Bastia (commune de Monte) est conduit sous maîtrise d'ouvrage directe du SYVADEC. Celui du Grand Ajaccio est réalisé par un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le SYVADEC et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (pour la part conception et réalisation). Ces deux opérations sont réalisées à travers deux marchés publics globaux de performance (MGP), chacun couvrant la conception, la réalisation, l'exploitation et l'entretien des installations. Ces procédures sont accompagnées de différentes actions et démarches liées aux projets : maîtrise foncière, passation de marchés spécifiques, conduite d'études pré-opérationnelles...

En 2021, pour le Grand Ajaccio, la conduite de la procédure MGP (dialogue compétitif) a été réalisée (lancement et sélection des candidatures, invitation à soumissionner - procédure infructueuse).

Pour le projet du Grand Bastia, 2021 a permis de réaliser les études pré-opérationnelles (géotechnique, volet naturel de l'étude d'impact, état initial...); de passer les marchés connexes (contrôle technique, coordination de sécurité et de protection de la santé); de conduire la procédure MGP (procédure concurrentielle négociée): lancement et sélection des candidatures, invitation à soumissionner, engagement des cycles de négociations.

Le fonctionnement d'un pôle de valorisation



Axe 9 : sécuriser le stockage des déchets résiduels

🕒 Créer une nouvelle ISDND publique opérationnelle en 2025

Dans le cadre du projet de création de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux sur la commune de Moltifao, conformément aux engagements pris, une présentation aux élus de la Communauté de communes Pasquale Paoli a été effectuée le 9 janvier 2021 : études, investigations géologiques et hydrogéologiques...

Sur ces bases, le conseil communautaire de la Communauté de communes a été sollicité afin de se prononcer par délibération sur le principe de la poursuite du projet.

Sans réponse des élus locaux et des partenaires institutionnels, le projet a été abandonné.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 :

OPTIMISER LA QUALITÉ DU SERVICE TOUT EN MAÎTRISANT LES COÛTS

Axe 10 : optimiser la qualité environnementale et le niveau de service aux adhérents

Objectif réglementaire

Conformité réglementaire des ICPE : 0 NC majeure.

Objectifs stratégiques

Viser la neutralité carbone en 2025, 80 % des risques maîtrisés dans le Document Unique, obtention de la triple certification ISO.

🕒 Le maintien de la conformité ICPE des installations

La conformité réglementaire des installations s'est poursuivie cette année avec l'organisation des vérifications périodiques annuelles et les audits internes de suivi permettant de lever les non-conformités éventuelles.

Les contrôles périodiques par un organisme agréé des sites ICPE soumis à Déclaration Contrôlée sont prévus en janvier 2022.

Le taux de conformité globale des sites est de 90 %, dont 0 NC majeure.

🕒 L'engagement vers la neutralité carbone

Chaque année, le SYVADEC établit son Bilan Carbone. En 2021, le total des émissions de gaz à effet de serre du SYVADEC est de 121 231 t.eq.CO₂. Au-delà du plan d'actions de réduction des émissions de GES, inscrit dans le rapport Bilan Carbone, le SYVADEC a élaboré un programme de compensation de ses émissions résiduelles qui permettrait d'atteindre la neutralité carbone. À ce jour, les émissions évitées grâce au recyclage des déchets valorisés ont permis de compenser 26 676 t.eq.CO₂, soit 14 % de plus qu'en 2020. 94 555 t.eq.CO₂ restent à compenser pour atteindre la neutralité carbone.

➡ [Consulter le bilan carbone sur syvadec.fr/ rubrique Nos publications](https://www.syvadec.fr/rubrique/Nos_publications)

🕒 L'amélioration continue de la prévention

En 2021, le suivi et la mise en place d'actions en matière de santé et sécurité ont contribué à l'amélioration de la prévention des risques :

- le développement du réseau prévention, avec le suivi des préconisations de l'ACFI et du CHSCT, et la rédaction des bulletins SST par les assistants de prévention ;

- l'évaluation des risques et la mise en place des mesures de prévention adéquates, telles que les dotations d'équipements adaptés (EPI, dotations COVID-19, ceinture DATI, etc.), les ¼ d'heures sécurité, ou encore la mise en place de signalétique réglementaire ;
- l'intégration des RPS dans le Document Unique et l'organisation de groupes de travail pour la rédaction d'un plan d'actions QVT.

En 2021, 4 CHSCT ont eu lieu, 7 sites ont été inspectés par l'ACFI, 2 groupes de travail QVT ont été organisés et 86 % des actions proposées ont été validées et mises en œuvre.

🕒 Une triple certification ISO 9001, 14001 et 45001

Après une évaluation des écarts aux exigences normatives en 2019, le SYVADEC a poursuivi la mise en place de son système de management intégré, pour une demande d'audit initial de certification ISO 9001, 14001 et 45001 courant 2022.

En 2021, les actions suivantes ont été finalisées :

- création du registre légal ;
- réalisation de la 1^{re} revue de direction ;
- réalisation de l'audit interne et levée des non-conformités indiquées dans le rapport. 75 % des NC de l'audit interne ont été levées en 2021.

Écoute et satisfaction client
Sécurité des travailleurs
Optimisation des ressources

🕒 Le Développement Durable au SYVADEC

Depuis 2015, le SYVADEC a souhaité élaborer chaque année, de façon volontaire, son rapport sur le développement durable afin de donner davantage de visibilité sur les améliorations continues qu'il porte dans ce domaine.

Ce document aborde les actions entreprises dans les 5 finalités du développement durable, et s'intéresse à la fois aux actions portées sur son territoire ainsi qu'à celles mises en œuvre au sein du syndicat dans le cadre du programme « SYVADEC exemplaire ».

Les 5 finalités du Développement Durable

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- Les dynamiques de développement suivant des codes de production et de consommation responsables

➔ Consulter le rapport développement durable sur [syvadec.fr/rubrique Nos publications](http://syvadec.fr/rubrique/Nos_publications)

Les contrôles de la qualité environnementale sur les ISDND du SYVADEC

La surveillance environnementale des installations de stockage est assurée par la mise en œuvre d'un programme annuel d'analyses physicochimiques des eaux (eaux souterraines, eaux pluviales, eaux superficielles, lixiviats et rejets d'effluent épurés) et de mesure de la concentration en polluants des rejets atmosphériques après traitement du biogaz par la torchère. Les résultats de ces analyses sont fournis semestriellement aux services de contrôle de l'État. La surveillance environnementale se poursuit même après la fermeture d'un site, pendant une période de 30 ans, afin de vérifier l'absence d'impact sur l'environnement.

Les services de l'État (DREAL) effectuent des contrôles plusieurs fois par an pour vérifier le respect de la réglementation. En 2021, 7 analyses inopinées réalisées par la DREAL sur les piézomètres et les rejets d'effluents épurés sont venues conforter la surveillance mise en place par le SYVADEC.

106 analyses ont été réalisées en 2021, qui ont permis de mesurer 1 170 paramètres. Les résultats de ces analyses démontrent la bonne qualité environnementale des sites et le respect des seuils réglementaires.

Les non-conformités relevées, qui représentent moins de 0,7 % des paramètres mesurés, ont été traitées suivant les recommandations de la DREAL.

➔ Consulter les rapports des contrôles qualité des ISDND sur [syvadec.fr/rubrique Nos publications](http://syvadec.fr/rubrique/Nos_publications)

Axe 11 : maîtriser l'évolution des contributions

Modification des conditions d'accès des professionnels aux recycleries

En 2021, une refonte des modalités d'accès des professionnels aux recycleries du SYVADEC a été menée afin de faire payer le juste prix aux professionnels, ou de les réorienter vers les déchetteries privées dans les territoires qui on sont équipés. Ces nouvelles modalités sont mises en œuvre depuis le 1^{er} mars 2022.

➔ Consulter les nouvelles modalités d'accès aux recycleries sur [syvadec.fr/rubrique Commander mon badge recyclerie](http://syvadec.fr/rubrique/Commander_mon_badge_recyclerie)

Particuliers

Les modalités d'accès à votre recyclerie changent à partir du 1^{er} mars 2022

➔ Vous venez déposer vos déchets avec un véhicule de tourisme, un 4x4 ou une petite remorque. <2,5 m

➔ Vous venez déposer vos encombrants avec un pick-up, un véhicule utilitaire ou une grande remorque

L'accès est gratuit et le nombre de passages illimité

L'accès est réglementé

- Vous aurez à présenter un badge recyclerie. ➔ À commander sur syvadec.fr, vous aurez à joindre à la demande la carte grise de votre véhicule et, s'il s'agit d'un véhicule de location, la carte grise et le contrat de location.
- Vous bénéficierez de 10 crédits gratuits par an pour apporter vos déchets. Au-delà, l'accès à la recyclerie sera payant (tarifs ci-dessous).

Professionnels

Les modalités d'accès à votre recyclerie changent à partir du 1^{er} mars 2022

Les recycleries du SYVADEC sont un service gratuit réservé aux particuliers et financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est pourquoi l'utilisation par les professionnels est réglementée.

➔ Vous venez déposer vos encombrants avec

- 1 CREDIT PAR PASSAGE = 50 €
- 4 CREDITS PAR PASSAGE = 200 €
- 5 CREDITS PAR PASSAGE = 250 €

L'accès est réglementé et payant dès le premier passage

- Vous aurez à présenter un badge recyclerie. ➔ À commander sur syvadec.fr, vous aurez à joindre à la demande la carte grise de votre véhicule et, s'il s'agit d'un véhicule de location, la carte grise et le contrat de location.
- Chaque passage est payant. Le prix est fonction du type de véhicule utilisé.

Gratuité : meubles, déchets d'équipements électriques et électroniques, métaux, cartons

Les gravats ne sont pas acceptés.

➔ Vous pouvez demander le remboursement de vos crédits non utilisés au 1^{er} mars, ou disposer d'un avoir pour acheter des crédits au nouveau tarif.

➔ Vous pouvez utiliser les déchetteries dédiées aux professionnels (liste en scannant le QR code). Pour toute information complémentaire, adressez-vous à vos chambres consulaires et fédérations.

Plus d'informations sur syvadec.fr

3

LE RAPPORT FINANCIER 2021



Fin 2020, dans un contexte de crise sanitaire encore très prégnant, une trajectoire baissière de la production des résiduels avait été proposée lors de l'élaboration budgétaire 2021 (- 4,5 %). Cependant, la reprise économique avec une reprise de la consommation du secteur privé ainsi qu'une forte augmentation de la fréquentation touristique durant la saison 2021 ont conduit à une production de tonnages résiduels proche de celle de 2019 et une production des déchets valorisables supérieure.

Cette reprise économique a également eu une incidence sur les recettes de fonctionnement avec la hausse des ventes de matières, qui avaient fortement baissé pendant la crise de 2020.

Le budget global de l'exercice 2021 en dépenses s'élève à 57 568 272 € dont 52 821 120 € en fonctionnement et 4 747 152 € en investissement.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2021, les dépenses de fonctionnement connaissent une hausse de 13 % liée à la hausse des tonnages traités et au renforcement des services proposés aux adhérents, notamment les coûts des sites transférés en 2020.

Cette extension du périmètre, qui avait été en partie compensée par la baisse de tonnages liée à la crise sanitaire en 2020, a été pleinement effective en 2021 avec une augmentation des tonnages collectés et le déploiement de toutes les filières sur l'ensemble des recycleries. L'année 2021 a également vu la mise en œuvre de nouveaux services comme la recyclerie mobile sur le Grand Bastia. Cette hausse d'activité s'est traduite budgétairement par une augmentation liée aux transports et à la valorisation.

Les charges de personnel ont évolué conformément à ces extensions de services, avec le recrutement d'un mécanicien, de deux chauffeurs pour la recyclerie mobile, d'un chargé de projet pour le réemploi et d'un

juriste, mais également de dépenses liées aux charges comme l'assurance statutaire avec une régularisation de l'exercice précédemment à hauteur de 55 k€.

L'année 2021 a également été marquée au niveau du traitement du flux résiduels par la fin d'exploitation de l'ISDND publique de Viggianello en juillet 2021 et le report de l'ensemble des tonnages résiduels vers des ISDND privées dans le cadre de marchés publics. Le coût de traitement est en moyenne de 132 €/t TGAP incluse contre 105 €/t en 2020.

Cette augmentation s'explique par la hausse du coût de la prestation traitement mais également par la poursuite de la hausse de la TGAP (+ 12 € pour le site de la Stoc, + 29 € pour le site de Lanfranchi Environnement).

Les dépenses techniques représentent 92 % des dépenses de fonctionnement et les dépenses fonctionnelles (coûts de structure et de communication) représentent 8 % de ces charges.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Montant en € et part en %					
	2020	2021	2020	2021	Variation
Charges à caractère général	36 752 752	41 473 591	78,68 %	78,51 %	12,84 %
Charges de personnel	6 167 773	6 633 739	13,20 %	12,56 %	7,55 %
Autres charges de gestion courante	127 069	138 807	0,27 %	0,26 %	9,24 %
Charges financières	262 659	246 061	0,56 %	0,47 %	-6,32 %
Charges exceptionnelles et provisions	2 369 241	3 257 954	5,07 %	6,17 %	37,51 %
Amortissements des biens	1 034 326	1 070 968	2,21 %	2,03 %	3,54 %
TOTAL	46 713 819	52 823 141	100%	100%	13,08%

Les principaux prestataires en 2021

Prestataires	Nature de la prestation	Montants
SESCO	Prévention / Communication	133 756 €
Vers la Terre		52 851 €
Corse Matin		64 926 €
EDF	Gestion des installations Gestion du matériel	89 073 €
S3C		330 429 €
VALLI		81 610 €
MAESTRIA		141 399 €
HESTIA		112 635 €
AC2I		648 475 €
EATP		155 156 €
LOCAPLUS		214 426 €
EGC		102 720 €
ROSSI DIFFUSION		228 274 €
MARCELLI PNEUS		56 688 €
FERRANDI		54 466 €
VITO		69 835 €
MATPRO		141 157 €
Am Environnement		Tri / Valorisation et transport
Environnement Services	2 358 705 €	
PAPREC	1 233 130 €	
Giraschi Environnement	108 150 €	
Chimirec Corsica	408 091 €	
Corse Concassage	64 798 €	
SLTP	525 405 €	
Francisci Environnement	93 814 €	
CMO Industrie	164 837 €	
Rocca transports	119 759 €	
Balagne recyclage	126 840 €	
Environnement Services	Transport et gestion des bennes	
Am Transport TP2B		1 259 213 €
Corse Eurodéchets		1 048 853 €
Giraschi Environnement		610 461 €
Transport G Agostini		519 480 €
Francisci Transport		324 778 €
Transport Albertini		313 644 €
Suzzoni Père et Fils		164 092 €
BF Transports	84 478 €	
Lanfranchi Environnement	Traitement / gestion ISDND	11 701 813 €
STOC		7 038 536 €
TGAP IMPOT		1 326 811 €
OVIVE		133 756 €
CHIMIREC CORSICA		102 720 €
ECOGEOS		51 098 €

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

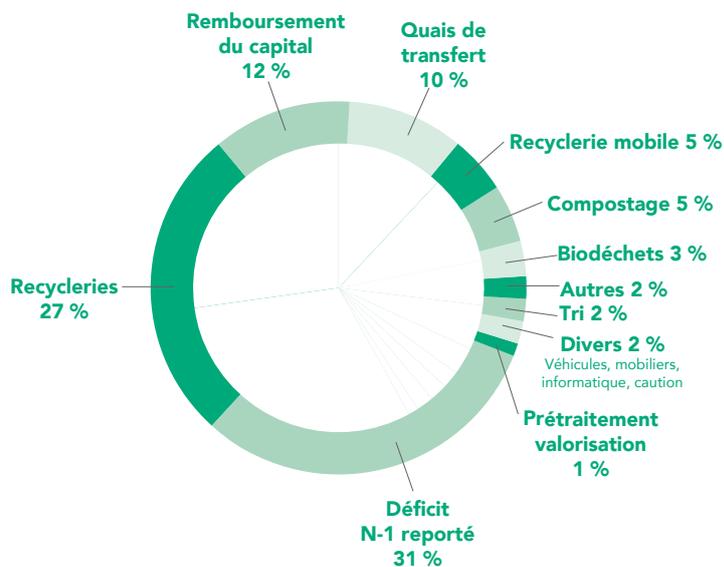
Les dépenses d'investissement sont en baisse de 12 % par rapport à l'année 2020.

Le Programme Pluriannuel d'investissement pour la période 2021-2016, lié aux nouvelles orientations stratégiques, est en cours d'exécution avec le lancement de plusieurs maîtrises d'œuvre sur des recycleries et études sur de nouveaux équipements (CTV), des travaux de modernisation des sites existants, notamment ceux transférés en 2019 et 2020 ainsi que l'acquisition de nouveaux équipements.

Les dépenses d'équipement, d'un montant de 2 716 022 €, sont en baisse de 9 % par rapport à 2020. Cependant, des reports à hauteur de 3 520 542 €, liés à des chantiers en cours, sont comptabilisés sur l'exercice suivant.

Le taux réalisation des dépenses d'équipement, hors report, est de 33 % et s'élève à 75,7 % en tenant compte des reports par rapport aux prévisions. Plusieurs chantiers ont pâti de retards liés au Covid et aux problèmes d'approvisionnement.

Répartition des dépenses d'investissement



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Montant en € et part en %				
	2020	2021	2020	2021
Déficit n-1 reporté	1 930 072	1 468 041	35,75 %	30,91%
Recycleries	1 112 333	1 264 631	20,61 %	26,63 %
Remboursement du capital	477 835	565 109	8,85 %	11,90 %
Quais de transfert	210 811	496 131	3,91 %	10,45 %
Recyclerie mobile	24 754	243 924	0,46 %	5,14 %
Compostage	289 511	235 388	5,36 %	4,96 %
Biodéchets	45 178	144 820	0,84 %	3,05 %
Tri	340 766	84 041	6,31 %	1,77 %
Divers : véhicules, mobiliers, informatique, caution	87 394	80 902	1,62 %	1,70 %
Prétraitement valorisation	24 867	44 779	0,46 %	0,94 %
CET	278 825	42 394	5,17 %	0,89 %
Aménagement stockage	388 230	34 435	7,19 %	0,73 %
Textiles	21 410	27 259	0,40 %	0,57 %
Création ISDND	54 197	15 298	1,00 %	0,32 %
Presse à balles	112 036	-	2,08 %	0,00 %
TOTAL	5 398 217	4 749 172	100,00 %	100,00 %

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

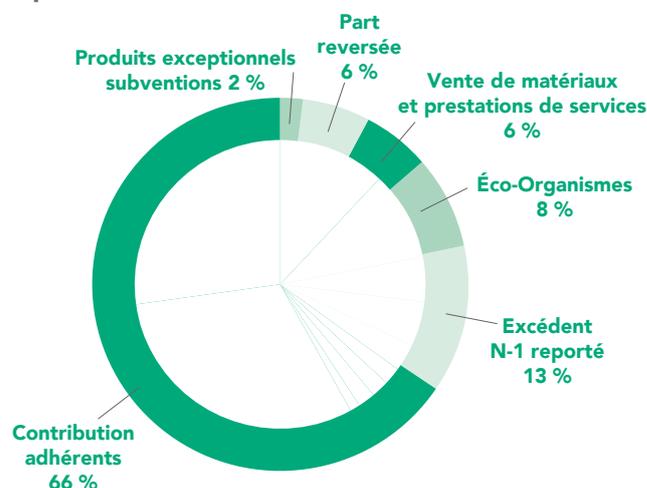
Le volume budgétaire des recettes de fonctionnement, hors excédent reporté, est en hausse de 12 %. Cette hausse est liée à l'augmentation des tonnages résiduels constatés par rapport à ceux appelés mais également à la hausse des ventes de matières et soutiens des éco-organismes, en lien avec la reprise économique et la hausse des performances de tri.

Dans sa structure budgétaire, le financement est assuré majoritairement par les cotisations des adhérents, qui représentent 72,38 % des recettes. Une partie de cette cotisation supporte le reversement incitatif comptabilisé en dépenses à hauteur de 4,18 M€. La contribution nette s'élève donc à 43,27 M€, soit 66 % des recettes.

Les recettes perçues auprès des éco-organismes et issues de la vente de produits représentent 14 % contre 10 % en 2020.

La hausse du résultat cumulé est liée à la subvention exceptionnelle pour le transport hors de Corse consécutif au blocage de l'ISDND de Viggianello. Il a servi au financement de l'investissement sans recours à l'emprunt.

Répartition des recettes de fonctionnement



RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Montant en € et part en %				
	2020	2021	2020	2021
Cotisations adhérents et reversements	42 333 945	47 452 570	74,78 %	72,38 %
Excédent reporté N-1	5 156 163	8 161 977	9,11 %	12,40 %
Éco-organismes	4 189 106	5 164 770	7,40 %	7,85 %
Subventions	3 030 518	100 877	5,35 %	0,15 %
Vente des matériaux et prestations de services	1 366 332	4 138 735	2,41 %	6,01 %
Produits exceptionnels	482 498	611 577	0,85 %	0,93 %
Remb. Rémunérations	51 515	179 194	0,09 %	0,27 %
TOTAL	56 610 077	65 809 669	100 %	100 %

🔍 Produits des droits d'accès

Les produits des droits d'accès aux centres de traitement dont le SYVADEC est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés par des entreprises ou par des collectivités non adhérentes représentent 968 989 €.

En 2020, les blocages de sites ainsi que la crise sanitaire avaient réduit les recettes liées aux accès aux installations. En 2021, malgré la fermeture du site de Viggianello en juillet, les recettes ont augmenté avec le développement de l'accès aux quais de transfert.

	2020	2021
Produits droits d'accès	571 893 €	968 989 €
Déchets assimilés d'entreprise	447 074 €	726 393 €
Accès recycleries aux professionnels	124 819 €	242 596 €

► Montant des aides publiques et soutiens

Le montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus des éco-organismes figure dans le tableau suivant. Les soutiens d'Éco-emballages représentent une grande majorité (85 %) des soutiens des éco-organismes.

Montant des recettes perçues au titre de la valorisation		
Éco-organismes	Montants 2020	Montants 2021
Citéo	3 500 189 €	4 384 715 €
OCAD3E	360 615 €	401 115 €
Éco TLC	10 218 €	33 494 €
Éco mobilier	289 588 €	314 989 €
Total	4 189 105 €	5 164 770 €

► Montant des recettes perçues au titre de la valorisation

Le montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux) par flux de déchets est le suivant.

En 2020, la baisse de la demande de cartons, papiers, emballages avait provoqué une baisse des cours de revente. Avec la reprise économique, les cours ont de nouveau évolué à la hausse permettant un accroissement de recettes, renchéri par la hausse des tonnages collectés du fait de l'évolution du périmètre du SYVADEC avec les recycleries transférées début 2020 et de l'amélioration des performances de tri.

Montant des recettes au titre de la vente de matériaux		
Repreneurs	Montants 2020	Montants 2021
Verre	150 455 €	205 225 €
Emballages	259 186 €	387 452 €
Papier	6 637 €	109 269 €
Flux de déchetteries	295 114 €	2 107 310 €
Textiles	83 047 €	103 481 €
Total	794 439 €	2 912 738 €

LES CONTRIBUTIONS DES ADHÉRENTS AU SYVADEC

► La cotisation

À la suite de l'uniformisation du service proposé aux adhérents et usagers, l'appel à cotisation est fixé selon une cotisation unique applicable à l'ensemble des adhérents.

Ainsi la cotisation unique comprend :

- la compensation permettant d'appliquer la cotisation minorée ;
- l'assiette du soutien incitatif reversé aux adhérents ;
- les charges relevant des politiques de réduction à la source (compostage individuel et collectif), de prévention (sensibilisation des scolaires) et de communication ;
- le transport et la valorisation des matériaux issus du tri des adhérents (emballages, papier, verre, biodéchets, cartons) et des filières spécifiques régionales (DEA, DEEE, lampes, piles, textiles) ;
- les coûts de recycleries liés au fonctionnement des recycleries gérées par le SYVADEC (quais hauts) ou en contrat de prestations avec le SYVADEC, et les coûts de transport, de traitement ou de valorisation des flux de recyclerie ;

- le traitement des déchets résiduels ;
- les coûts de transfert liés aux quais de transfert des ordures ménagères résiduelles (quais hauts) gérés par le SYVADEC ainsi que les coûts de transport des OMR transitant par ces quais vers les installations de traitement.

Une cotisation n'incluant pas la partie transfert et transport des OMR est appliquée pour les territoires ne nécessitant pas ce service.

Afin d'être incitative au tri, la cotisation est **calculée uniquement au prorata des tonnages de déchets résiduels** (OM et tout-venant résiduels).

► Cotisations appelées :

- cotisation syndicale : 357 € par tonne résiduelle ;
- cotisation syndicale sans transfert des ordures ménagères résiduelles (OMR) : 308 € par tonne résiduelle ;
- cotisation minorée : 149 € par tonne résiduelle ;
- cotisation minorée sans transfert des OMR : 101 € par tonne résiduelle.

LES SOUTIENS REVERSÉS

Afin de renforcer le soutien aux politiques de développement du tri des intercommunalités, le SYVADEC reverse l'intégralité des soutiens des éco-organismes et les recettes issues de la vente des matériaux au prorata des tonnes valorisées, soit 4 180 281 € en 2021.

Ce montant est en baisse puisqu'il s'agit du reversement de recettes encaissées en 2020 en pleine crise sanitaire et économique.

Flux	Soutien à la tonne valorisée*	
	2020	2021
Emballages**	154,53 €	141,83 €
Papier	154,53 €	141,83 €
Verre	154,53 €	141,83 €
Carton	119,92 €	73,00 €
DEEE	89,05 €	85,19 €
Meubles	18,12 €	30,33 €

*Tonnage valorisé = tonnage livré - déclassement et/ou refus.

**Le taux de refus des emballages est calculé par les caractérisations de l'année N-1.

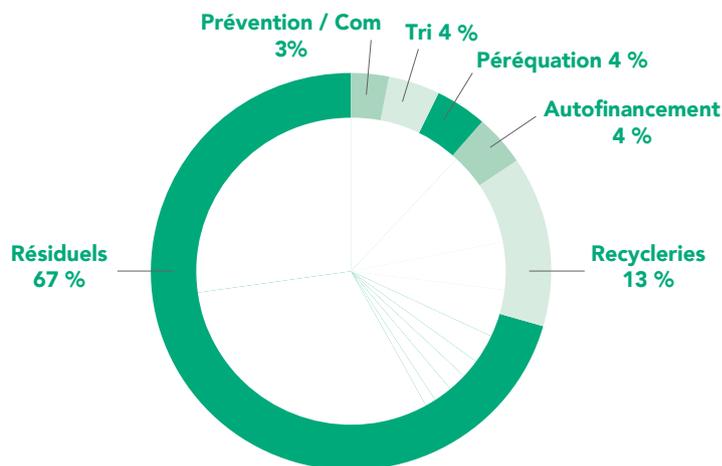
LA CONTRIBUTION NETTE

La contribution nette des adhérents au SYVADEC (cotisation – soutiens reversés) est en moyenne de 312 € par tonne résiduelle.

En tenant compte de la totalité des tonnages traités (collectés et tonnages détournés liés au compostage), la contribution moyenne 2021 est de 181 € par tonne traitée.

La contribution a servi à couvrir les coûts de transfert, transport et traitement des déchets résiduels pour 67 %, les coûts liés aux recycleries, au transport et à la valorisation des flux de recyclerie pour 13 %, l'autofinancement des investissements à venir pour 9 %, les coûts liés aux centres de regroupement du tri, au transport et à la valorisation du tri pour 4 %, la péréquation pour les intercommunalités accueillant un centre de stockage des déchets résiduels pour 4 % et les actions de prévention et de communication pour 3 %.

Répartition de la contribution nette à la tonne résiduelle



Évolution de la contribution par habitant



Évolution de la contribution à la tonne traitée



LES INDICATEURS FINANCIERS

La Matrice des coûts est un cadre national de présentation des coûts du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) élaboré par l'ADEME, qui permet de détailler, pour chaque flux de déchets, les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion. Elle permet ainsi d'alimenter les indicateurs du rapport annuel par des règles de remplissage communes permettant un suivi de l'évolution des coûts et un positionnement par rapport au référentiel national des coûts.

Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les

produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement et les aides publiques.

En 2020, une subvention exceptionnelle d'un montant de 2,9 M€ a été perçue et les produits industriels sont liés aux cours de vente sensibles à la situation économique de crise en 2020, en reprise en 2021.

Coût aidé tous flux confondus			
Coûts aidés tous flux en €	2019	2020	2021
A - Coût complet	32 114 710 €	40 772 001 €	46 477 545 €
B - Produits industriels	1 585 875 €	794 439 €	2 919 737 €
C - Soutiens	3 787 127 €	4 189 106 €	5 164 770 €
D - Aides reçues	1 126 108 €	4 154 564 €	1 281 156 €
Coût aidé HT	25 615 600 €	31 633 892 €	37 118 881 €

[Coût aidé] : [Coût complet] – [produits industriels] – [soutiens] – [aides reçues]

Coût aidé par flux 2021			
Coût aidé	€	€/hab.	€/T
Tous flux	37 118 881	126,96	157,43
OMR	27 669 430	87,61	211,15
Verre	220 561	0,70	15,94
Emballages	1 009 220	3,20	101,33
Papier	-312 121	-0,99	-98,68
Déchets des déchetteries	6 946 811	31,42	107,94
Déchets organiques	825 362	2,61	265,56
DIB (déchets industriels banals des professionnels)	218 502	0,69	197,92
Textiles	584 726	1,71	480,14

Évolution du coût par habitant par flux entre 2020 et 2021

Coût aidé en € /hab.	2020	2021	Évolution
Tous flux	101,24 €	126,96	25,72 €
OMR	68,48 €	87,61	19,13 €
Verre	0,6 €	0,70	0,10 €
Emballages	3,87 €	3,20	- 0,67 €
Papier	-0,45 €	-0,99	-0,54 €
Déchets des déchetteries	23,20 €	31,42	8,22 €
Déchets organiques	2,79 €	2,61	-0,18 €
DIB (déchets industriels banals des professionnels)	1,45 €	0,69	-0,76 €
Textiles	1,35 €	1,71	0,36 €

🕒 Coût complet par étapes techniques

Le coût complet est décomposé par étapes techniques (par exemple la collecte, le transport, le tri, le traitement) tous flux confondus et pour chaque flux de déchets.

Étapes techniques	€ HT	€ HT/hab.	€ HT/T
Coûts complets	46 477 545	147,16	197,12
Charges de structure	2 707 245	8,57	11,48
Communication	400 068	1,27	1,70
Prévention	793 943	2,51	3,37
Collecte	3 762 228	11,91	15,96
Transfert / Transport	9 981 028	31,60	42,33
Traitement des déchets non dangereux	28 701 860	90,88	121,73
Traitement des déchets dangereux	131 172	0,42	0,56

Les charges de collecte concernent la collecte assurée dans le cadre de la filière textile et les charges des quais hauts des recycleries.

La spécificité du territoire du SYVADEC a imposé d'organiser des ruptures de charges pour les flux de verre, d'emballages, et de papier sur différentes recycleries. Sans celles-ci, la collecte sélective n'aurait

pas pu être déployée par les collectivités adhérentes en charge de la collecte, notamment dans les secteurs ruraux. De fait, une part des charges des hauts de quai des recycleries est affectée en transfert pour les flux de tri, les autres charges de haut de quais sont affectées en collecte.

📌 **Coûts complets par flux (€ HT)**

	OMR	Verre	Embal- lages	Papier	Déchet- teries	Déchets orga- niques	Déchets profes- sionnels	Textile
Charges de structure	1 652 837	34 478	258 584	4 775	655 854	49 452	12 804	38 462
Communication	206 077	14 502	42 670	10 936	82 818	6 517	1 602	34 948
Prévention	464 204	15 725	11 322	3 596	217 454	79 107	1 255	1 281
Collecte					3 300 649			461 579
Transfert / Transport	6 246 873	521 145	504 356	73 126	2 098 601	357 198	37 906	141 823
Traitement des déchets non dangereux	19 880 649		3 665 910		4 642 142	355 663	167 496	
Traitement des déchets dangereux					131 172			
Total charges	28 450 640	585 849	4 472 841	92 432	11 128 691	847 936	221 062	678 092

📌 **Coûts complets par flux à la tonne (€ HT/T)**

	OMR	Verre	Embal- lages	Papier	Déchet- teries	Déchets orga- niques	Déchets profes- sionnels	Textile
Charges de structure	12,61	2,49	25,96	1,51	10,19	15,91	11,60	34,13
Communication	1,57	1,05	4,28	3,46	1,29	2,10	1,45	31,01
Prévention	3,54	1,14	1,14	1,14	3,38	25,45	1,14	1,14
Collecte					51,28			409,56
Transfert / Transport	47,67	37,67	50,64	23,12	32,61	114,93	34,33	125,84
Traitement des déchets non dangereux	151,71		367,06		72,13	114,43	151,72	
Traitement des déchets dangereux					2,04			
Total charges	217,11	42,35	449,08	29,22	172,91	272,82	200,24	601,68

Chiffres matrice des coûts 2021

4

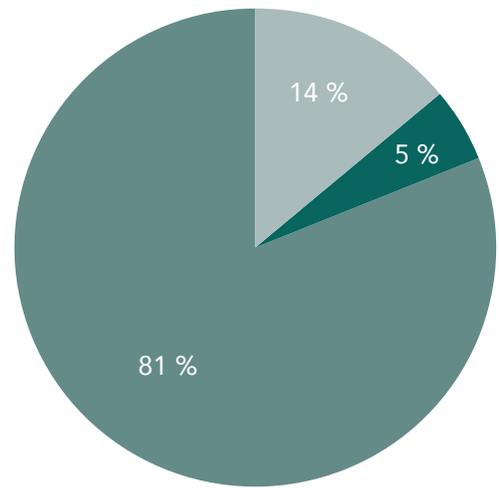
LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE



EFFECTIFS

133 agents sont employés par la collectivité au 31 décembre 2021 :

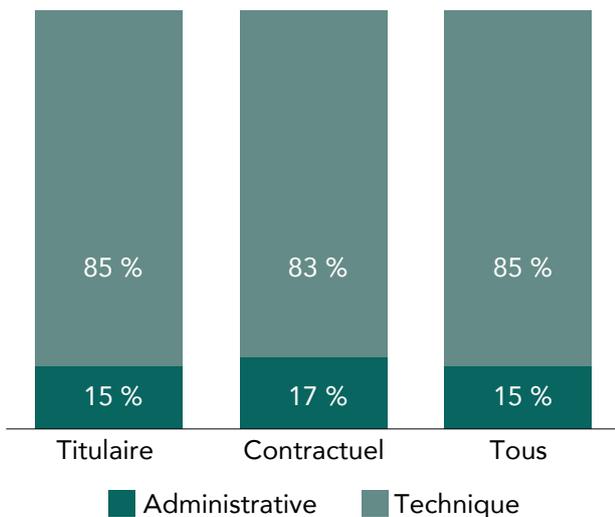
- 108 fonctionnaires ;
 - 18 contractuels permanents ;
 - 7 contractuels non permanents.
- 3 contractuels permanents en CDI.
2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité.
Précisions sur les emplois non permanents :
- aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé ;
 - 100 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels ;
 - personnel temporaire intervenu en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et 90 intérimaires.



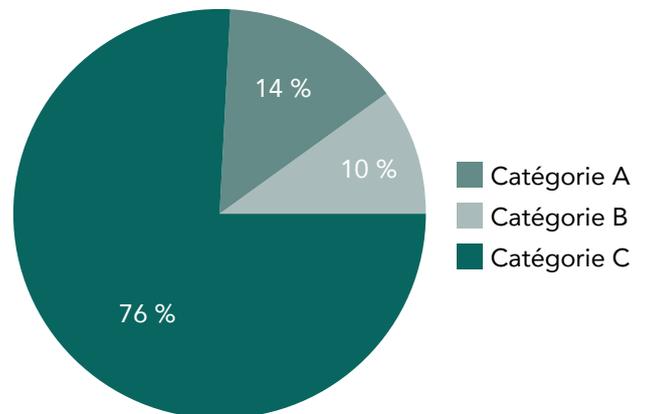
- Fonctionnaires
- Contractuels permanents
- Contractuels non permanents

CARACTÉRISTIQUES DES AGENTS PERMANENTS

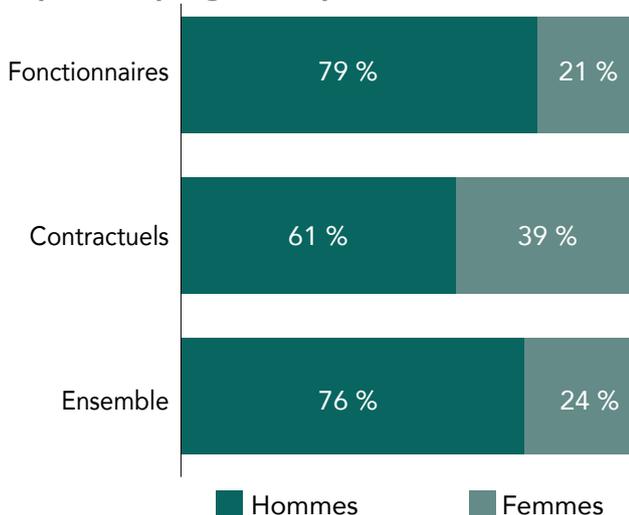
Répartition par filière et par statut



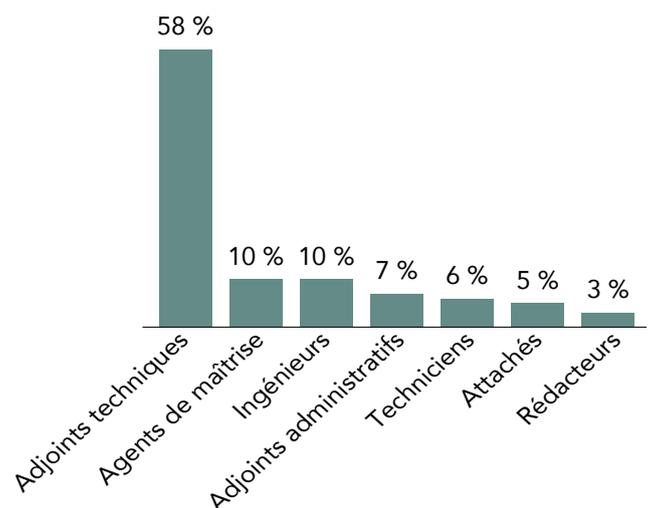
Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

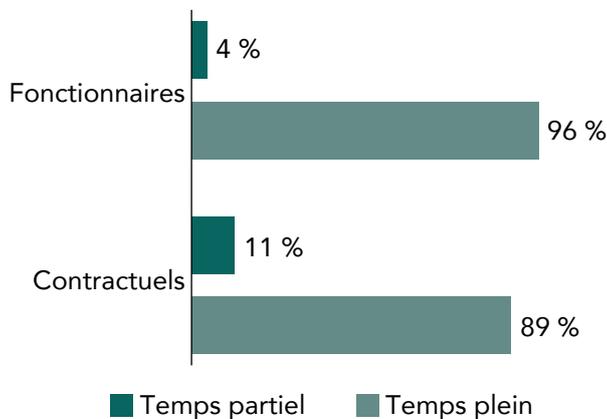


Principaux cadres d'emplois

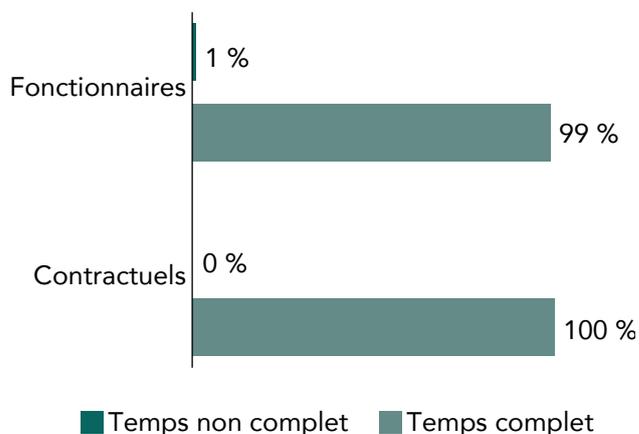


TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS PERMANENTS

Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Répartition des agents à temps complet ou non complet



Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0 % des hommes à temps partiel.
29 % des femmes à temps partiel.

Part des agents à temps non complet

1 % de fonctionnaires de la filière technique et aucun contractuel.

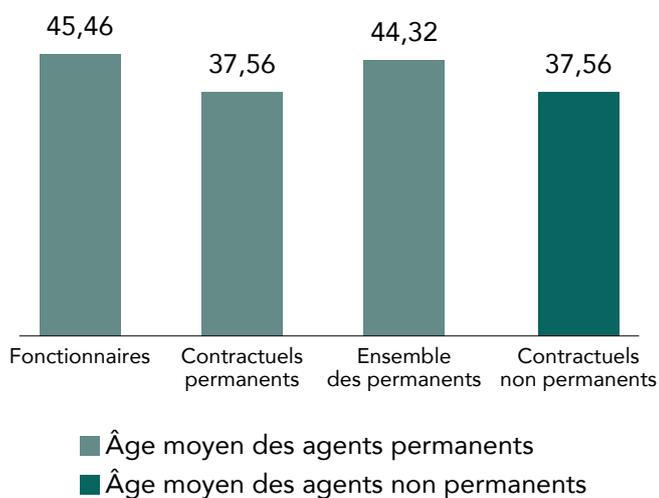
Âge moyen des agents

En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

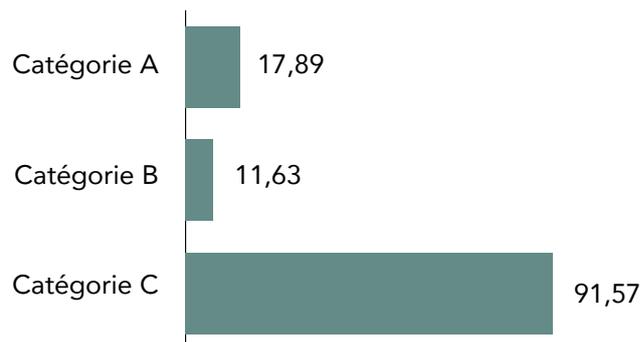
Équivalent temps plein rémunéré

130 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021.

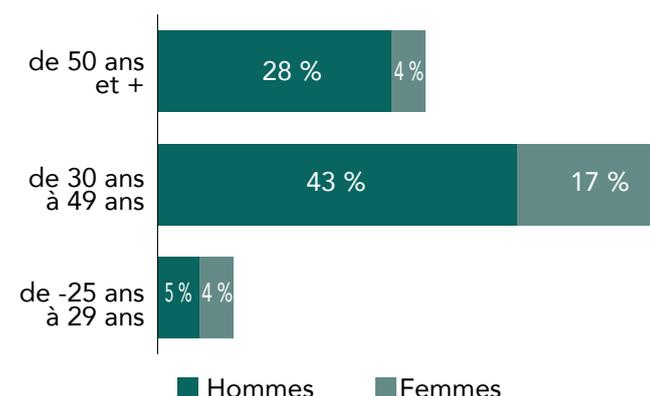
- 104,9 ETPR fonctionnaires.
- 16,2 ETPR contractuels permanents.
- 8,9 contractuels non permanents.
- 236 582 heures travaillées rémunérées en 2021.



Répartition des ETPR permanents par catégorie



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



Positions particulières

- Un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure.
- Un agent détaché au sein de la collectivité.
- 6 agents en disponibilité.

Mouvements

- 12 arrivées d'agents permanents et 3 départs.
- 2 contractuels permanents nommés stagiaires.

Emplois permanents rémunérés

- Effectif physique théorique au 31/12/2020, 116 agents.
- Effectif physique théorique au 31/12/2021, 125 agents.

Variations des effectifs entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2021	
Fonctionnaires	+ 4,90 %
Contractuels permanents	+ 28,57 %
Ensemble	+ 7,76 %

Principaux modes d'arrivées d'agents permanents	
Recrutement direct	8,33 %
Voie mutation	33,33 %
Arrivées de contractuels	58,33 %

Principales causes de départ d'agents permanents	
Départ à la retraite	33,33 %
Démission	33,33 %
Licenciement	33,33 %

ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne.
- Aucun lauréat d'un examen professionnel.
- 1 lauréat d'un concours nommé. La nomination concerne une femme.

- 32 avancements d'échelon et 4 avancements de grade.
- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

2 sanctions disciplinaires ont été prononcées en 2021 à l'encontre d'un fonctionnaire stagiaire et concernent un homme :

- 1 sanction du 1^{er} groupe ;
- 1 refus de titularisation.

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels.

Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2021) : qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste) 100 %.

BUDGET ET RÉMUNÉRATIONS

Les charges de personnel représentent 12,56 % des dépenses de fonctionnement.

Budget de fonctionnement	52 823 141 €
Charges personnel	6 633 739 €

Rémunérations annuelles brutes

Rémunération des agents sur emploi permanent : 4 036 845 €.

- Primes et indemnités versées : 918 391 €.
- Heures supplémentaires et/ou complémentaires : 44 441 €.
- Nouvelle Bonification Indiciaire : 14 339 €.
- Supplément familial de traitement : 33 456 €.
- Indemnité de résidence : 69 630 €.

Somme des dix rémunérations les plus élevées

Les dix rémunérations les plus élevées représentent un montant de 746 239 € dont 6 femmes. 460 875€ perçus par 6 femmes et 285 364 € perçus par 4 hommes.

Rémunérations des agents sur emploi non permanent : 232 254 €

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 22,75 %.

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

- Fonctionnaires 22,01%
- Contractuels sur emplois permanents 27,25%
- Ensemble 22,75%

Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA.

Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire.

La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage

de ses agents contractuels.

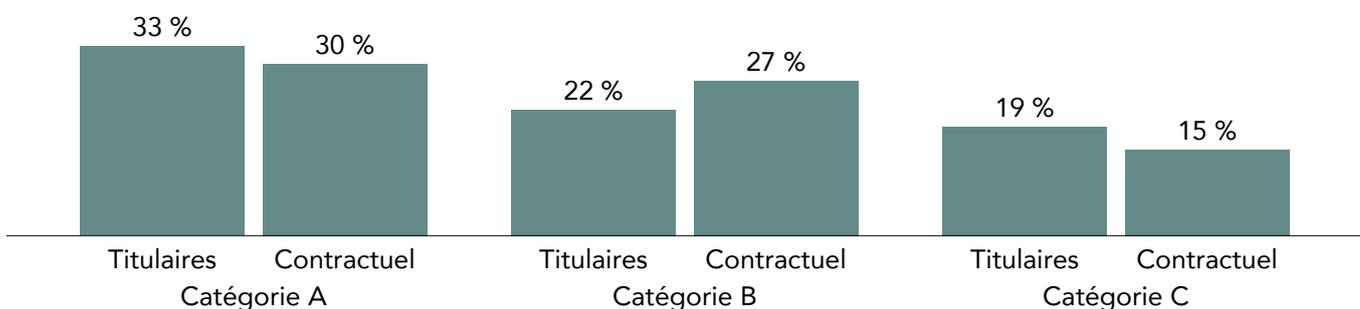
Heures supplémentaires

2 381 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021 (1 % des heures travaillées rémunérées).

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents						
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
Filière	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	61 713 €	s*	37 637 €	-	32 501 €	s*
Technique	76 271 €	50 948 €	30 509 €	33 381 €	27 749 €	14 141 €
Toutes filières	71 114 €	50 699 €	33 900 €	33 381 €	28 152 €	16 140 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



ABSENCES

- En moyenne, 38 jours d'absence pour tout motif médical par fonctionnaire.

- En moyenne, 1,6 jour d'absence pour tout motif médical par agent contractuel permanent.

Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux.

La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe

pour la gestion du risque maladie.

Accidents du travail

- 7 accidents du travail déclarés au total en 2021. 5,3 accidents du travail pour 100 agents. En moyenne, 49 jours d'absence consécutifs par accident du travail.

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme "compressible" (maladies et accidents de travail)	3,82 %	0,44 %	3,33%	0,70 %
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	10,41 %	0,44 %	8,98 %	0,70 %
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	11,25 %	5,62 %	10,44 %	1,14 %

HANDICAP

- 5 travailleurs handicapés sur emploi permanent dont 1 agent contractuel sur emploi permanent.
- 1 travailleur handicapé sur emploi non permanent.

- Les 6 travailleurs handicapés sont en catégorie C. Pas de dépenses réalisées en 2021 couvrant partiellement l'obligation d'emploi.

PRÉVENTION ET RISQUES PROFESSIONNELS

- 3 assistants et 1 conseiller de prévention désignés dans la collectivité.
 - Pas de jours de formation liés à la prévention en 2021 (habilitations et formations obligatoires).
- La collectivité a dépensé un montant total de 88 699 € en faveur de la prévention, de la sécurité et de

l'amélioration des conditions de travail.

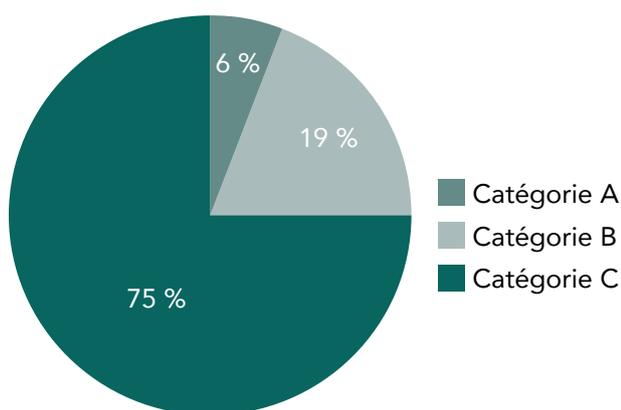
Document de prévention : la collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels mis à jour en 2021.

FORMATION

- 297 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021.

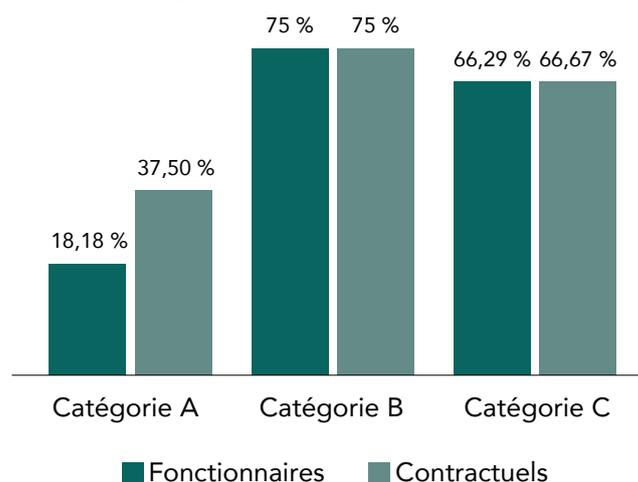
En 2021, 61,1 % des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour.

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique.



- Nombre moyen de jours de formation par agent permanent : 2,36 jours.
- 44 683 € ont été consacrés à la formation en 2021.
- CNFPT : 63 %
- Autres organismes : 37 %

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



ACTION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

- La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance.

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	30 379 €	10 946 €
Montant moyen par bénéficiaire	395 €	243 €

- La collectivité cotise auprès du Comité National d'Action Sociale.
- La collectivité a mis en place des prestations sociales servies directement aux agents : adhésion à Corse Éco Développement, chèques déjeuners, chèques Cadhoc, remboursement des frais de trajet domicile travail.

RELATIONS SOCIALES

- Aucun jour de grève recensé en 2021.
- 4 réunions du Comité technique.

- 4 réunions du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

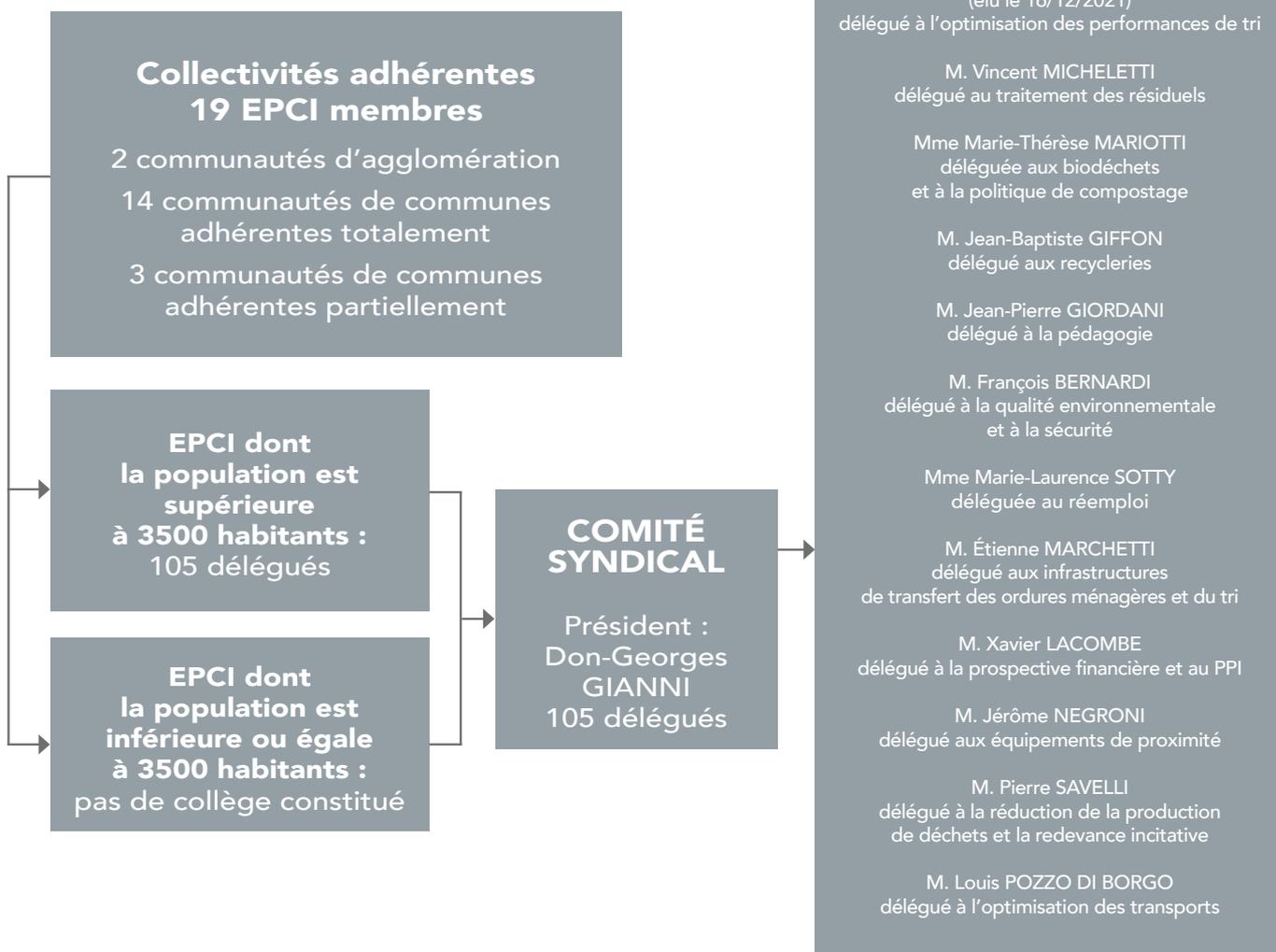
5

LA GOUVERNANCE



LES INSTANCES DU SYNDICAT

Le SYVADEC est un syndicat mixte fermé à vocation régionale de traitement et de valorisation des déchets qui lui sont confiés par ses collectivités adhérentes. En 2021, le périmètre est resté stable et se compose désormais de 19 adhérents, EPCI à fiscalité propre. Le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de membres titulaires et suppléants désignés par les collectivités membres. La représentation de chaque collectivité au sein du Comité Syndical est fixée en fonction de sa population DGF. Le Bureau est l'organe exécutif du Syndicat. Il est composé de représentants des collectivités adhérentes élus par le Comité Syndical.



🕒 L'activité du comité syndical

Réuni à quatre reprises, le Comité Syndical a adopté 42 délibérations relevant essentiellement de la gouvernance et des éléments budgétaires, notamment :

- orientations et indicateurs stratégiques, Plan d'actions 2021 et actualisation du PPI ;
- modification statutaire (compétences) ;
- orientations budgétaires et décisions budgétaires ;
- décisions tarifaires ;
- administration générale (tableau des effectifs, régime indemnitaire, prévoyance) ;
- gouvernance (élections poste de VP, membres).

🕒 L'activité du bureau syndical

Réuni à neuf reprises en 2021, le Bureau Syndical a formalisé 65 rapports relevant :

- de l'administration générale ;
- de la commande publique (autorisation de signature de marchés) ;
- des projets présentés lors des commissions thématiques par les services notamment les demandes de subvention.

➡ [Consulter nos délibérations et rapports sur syvadec.fr/rubrique Nos délibérations](https://www.syvadec.fr/rubrique/Nos%20deliberations)

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les 3 commissions thématiques sont composées de représentants du comité syndical et ont un rôle consultatif. Elles préparent les projets soumis à délibération du bureau ou du comité syndical.

En 2021, la commission Finances s'est réunie 2 fois, la commission Infrastructures et la commission Prévention et Valorisation se sont réunies 1 fois chacune.

🕒 Commission Finances

Président : Xavier POLI, Vice-Président délégué aux Finances.

🕒 Commission Infrastructures

Président : Jean-Baptiste GIFFON, Vice-Président délégué aux recycleries.

🕒 Commission Transition écologique :

Président : Jean-Pierre GIORDANI, Vice-Président délégué à la pédagogie

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément à l'article 6 de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée du Président du SYVADEC et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Le comptable public et un représentant de la DDCSPP2B sont conviés avec voix consultative à chaque commission.

🕒 Composition de la CAO

Délégués titulaires :

- Jean-Pierre GIORDANI
- Marie-Laurence SOTTY
- Jean-Baptiste GIFFON
- Pierre GUIDONI (jusqu'au 18/11/2021)
- Jean-François MATTEI

Délégués suppléants :

- Étienne FERRANDI
- Vincent MICHELETTI
- Jérôme NEGRONI
- Benoît BRUZI
- François DOMINICI (jusqu'au 22/11/2021)

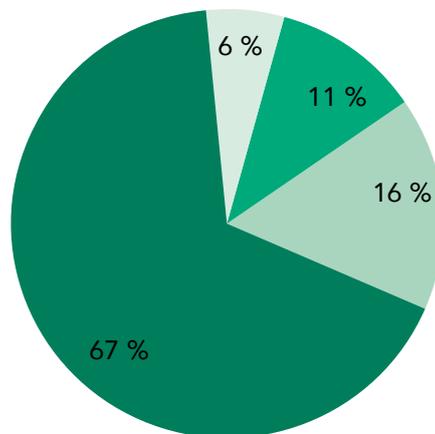
71 procédures ont été mises en œuvre en appel d'offres, procédure négociée ou procédure adaptée.

63 marchés ont été attribués en 2021 dont :

- 20 marchés relevant de procédures adaptées ;
- 43 marchés relevant de procédures formalisées de type appels d'offres ouverts.

🕒 Marchés attribués par typologie de dépenses :

- 10 marchés de travaux
- 4 marchés de fournitures
- 42 marchés de services
- 7 marchés d'études de maîtrise d'œuvre ou assistance à maîtrise d'ouvrage



- Services
- Maîtrise d'œuvre, études
- Travaux
- Fournitures



Zone Artisanale - RT 50 - 20 250 CORTE
04 95 34 00 14 - info@syvadec.fr